

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems, contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

F E V R I E R 1739.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC;

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 40. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Memoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 20. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliotheque Germanique à present 42. vol.

81

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Fevrier 1739.

ARTICLE I.

*Contenant quelques nouvelles de Littérature,
& autres remarques curieuses.*

I. **L**ES Editeurs des Mémoires de Trévoux rendirent compte au mois de Juin dernier d'un Ouvrage intéressant de 184. pages in 8°. non compris une Carte & des planches, lequel est intitulé : *La figure de la Terre déterminée par les observations de Mrs. de Maupertuis, Clairaut, Camus, le Monnier, de l'Academie Royale des Sciences de Paris, & de Mr. l'Abbé Outhier, Correspondant de la même Academie, accompagnés de Mr. Celsius, Professeur d'Astronomie à Upsal, faites par ordre du Roi au cercle polaire.* Les matieres diverses qui nous étoient recommandées, & qui ont paru dans nos Journaux, nous ont fait remettre à un autre tems le rapport de celles qui font l'objet des observations des Academiciens revenus du Nord, & produites par Mr. de Maupertuis ; mais on va le faire pour ceux de nos Lecteurs qui n'ont pas vû l'ouvrage, ni le précis qu'en ont donné les Journalistes de Trévoux.

Cet ouvrage consiste 1. en une Préface lûë dans l'Assemblée publique de l'Academie le 16. Avril 1738. 2. Dans un Discours en forme de Journal sur la mesure du degré du méridien au cercle polaire : On l'avoit aussi lû dans l'Academie le 13. Novembre 1737. 3. En trois Livres dont le premier contient deux parties, sçavoir, l'exposé des premières opérations faites par la mesure du degré, & la vérification de ces mêmes opérations. Le second Livre renferme plusieurs observations par lesquelles on a déterminé la hauteur du Pôle à Tornea° & à Kittis, la quantité de la réfraction au cercle polaire, & la longitude de Tornea°. Enfin le troisième Livre expose des expériences très-fines faites sur la pesanteur dans la Zone glacée.

La Préface roule principalement sur l'ordre & le passage de cet ouvrage mis au jour par Mr. de Maupertuis, qui l'a tiré de ses Registres & de ceux de Mrs. Clairaut, Camus, le Monnier, Celsius, & l'Abbé Outhier, ses Associés pour les opérations du Nord, & l'on y parle de l'utilité connuë de semblables entreprises. Les personnes les plus indifférentes sur la figure de la Terre, sont trop instruites de nos jours pour ne pas sentir quelle différence se trouveroit dans la Géographie & dans l'art de naviger, si l'on ne tâchoit de déterminer, autant qu'il est possible, si la Terre est un sphéroïde allongé, ou aplati par les Pôles.

Le fruit du travail de nos Académiciens a été de conclure pour le dernier parti qui est celui de Mr. Newton, contre l'idée de Mr. Cassini, détaillée dans son Livre de la Grandeur & de la Figure de la Terre, où l'on sçait qu'il rend compte de la mesure de près de neuf degrés mesurés en France. Mais en attendant le résultat des opérations sous l'Equateur qui se font actuellement, nous suivrons le Journal

nal dont il s'agit à présent. Les périls extrêmes auxquels ces Messieurs se sont exposés dans un climat où la nature expire, leur naufrage dans le Golphe de Bottnie, leurs courses continuelles dans des Pays horribles, leur long séjour sur des montagnes couvertes de neiges & d'insectes, où ils manquoient souvent des choses les plus nécessaires à la vie, le froid intolérable, & leur courage supérieur à tant de fatigues & de dangers, méritent bien que le public leur sçache gré de leurs sçavans travaux, entrepris par les ordres du Roi, & exécutez avec toute l'exactitude & tout le soin dont on sçait qu'ils sont capables.

Le premier soin devoit être de chercher un lieu propre aux opérations, & cela n'est pas si facile à trouver qu'on le pourroit penser, surtout dans cette extrémité du monde, où il n'y avoit jamais eu de *pas d'hommes*, pour user des termes de cet ancien Géometre, qui reconnut un Pays policé aux figures tracées sur le sable du rivage. Nos Académiciens s'attachèrent d'abord aux côtes du Golphe de Bottnie, séduits par la facilité des allées & venues sur mer, & par l'avantage apparent des points de vûe d'Isle en Isle. L'expérience les détrompa; tout étoit à fleur d'eau, tous les objets s'embarassoient mutuellement, ou dispafoissoient les uns aux autres. Il fallut renoncer à ce dessein, & chercher sur la terre, en tirant toujours vers le Nord, la scene des opérations que la mer refusoit. Mr. de Maupertuis, en attendant l'arrivée de ses Compagnons, avoit déjà pénétré fort avant dans les déserts de la Laponie septentrionale. Il avoit trouvé dans le cours du fleuve de Tornea en le remontant, une direction assez conforme à celle du Méridien, & quantité de hautes montagnes propres aux points de vûe nécessaires; mais la difficulté des voyages, des transports, des opérations de la couppe des forêts sur les montagnes, du séjour

continu au milieu des insectes cruels par leur morsure, tout enfin rendoit presque impossible ce second projet, sans compter qu'on ignoroit la situation des lieux, & qu'une seule condition manquée, comme une montagne propre à lier les triangles, & surtout une bonne base, arrêteroit tout court les travaux les plus avancez. D'un autre côté il s'agissoit de mesurer le degré le plus septentrional, que vraisemblablement il soit permis aux hommes de mesurer le degré qui coupoit le cercle polaire, & dont une partie seroit dans la Zone glacée. Cette idée si flatteuse fit évanouir tous les obstacles. On se détermina à les braver au hazard du succès, & le bonheur joint au courage les applanit tous.

On partit de Tornea° le Vendredy 6. Juillet 1736. pour aller vivre désormais sur le sommet des montagnes & dans les déserts, coucher sur la dure & se nourrir de peu de mauvais alimens. Tornea° est à 65^{l.} 3^{u.} de latitude, dans une petite île que forme la séparation du fleuve en deux bras. De-là jusqu'à *Kittis*, dernier terme des opérations, s'étend le degré & la mesure, dont on donne le détail extraordinairement circonstancié dans cet Ouvrage : L'on n'attend pas de nous que sans calcul ni figures, nous suivions pas à pas tous les tours & retours de nos sçavans Voyageurs. Tâchons seulement de nous rendre intelligibles au grand nombre dans la réduction d'un plan, qui fait l'objet de la curiosité publique.

Après avoir dit une fois pour toutes, que la manière de voyager consistoit ou à suivre ou à remonter le Fleuve, semé de cataraetes, sur de fressles & minces Bateaux de sapin, ou à marcher à travers des marais, des neiges amoncelées & d'affreuses forêts, qui tomboient de secheresse & de froid, ou enfin à escalader les montagnes en précipice, en

s'aban-

s'abandonnant quelques fois aux Rennes ; disons que le reste du mois de Juillet, le mois d'Août, & une partie de Septembre se passerent à dépouiller d'arbres quantité de montagnes, à y établir des signaux correspondans, à retourner souvent des uns aux autres, à observer les angles, & à former une suite de triangles, qui doivent être liés par une base, qu'on mesureroit sur le fleuve glacé. Ecoutez nos Académiciens. „ Toutes nos courses & un „ séjour de 63. jours dans les déserts nous avoient „ donné la plus belle suite de triangles que nous „ puissions souhaiter. Un ouvrage commencé, sans „ sçavoir s'il étoit possible, & pour ainsi dire, au „ hasard, étoit devenu un ouvrage heureux, dans „ lequel il sembloit que nous eussions été les maî- „ tres de placer les montagnes à notre gré. Toutes „ nos montagnes avec l'Eglise de Torneo, formoient „ une figure fermée, dans laquelle se trouvoit „ Horvilakero, qui en étoit comme le foyer, & le „ lieu où aboutissoient les Triangles, dans lesquels se „ divisoit notre figure. C'étoit une longue Hepta- „ gone, qui se trouvoit placé dans la direction du „ Méridien. Il étoit susceptible d'une verification „ singuliere dans ces sortes d'operations, dépendan- „ te de la propriété des Polygones. La somme des „ angles d'un Heptagone, sur un plan, doit être „ de 900. degrés. La somme de notre Heptago- „ ne, couché sur une surface courbe, doit être un „ peu plus grande, & nous la trouvions de 900². „ 1^l. 37^{ll}. après 16. angles observez. Vers le „ milieu de l'Heptagone se trouvoit une base plus „ grande qu'aucune qui eût jamais été mesurée, „ & sur la surface la plus plate; puisque c'étoit sur „ les eaux du fleuve que nous la devons mesurer, „ lorsqu'il seroit glacé. La grandeur de cette base „ nous assuroit de la précision avec laquelle nous „

pour.

„ pourrions mesurer l'Heptagone, & la situation ne
 „ nous laissoit point craindre, que les erreurs pussent
 „ aller loin, par le petit nombre de nos triangles,
 „ au milieu desquels elle se trouvoit. „

L'on voit par-là le succès de la premiere partie des travaux du Nord, sur laquelle pouvoit tomber l'impossibilité qu'on apprehendoit. La seconde partie consistoit à déterminer l'amplitude de l'arc du Méridien compris entre Torneo & Kittis, c'est-à-dire, la difference entre les deux hauteurs d'une même Etoile observée à Torneo & à Kittis. Cette opération qui demande la plus grande précision fut faite avec un Secteur d'environ neuf pieds de rayon, semblable à celui dont se sert Mr. Bradley, & fait sous les yeux de Mr. Graham. Il faut remarquer qu'il y a trois mouvemens dans les fixes qui peuvent causer quelque erreur, un d'où naît la précession des équinoxes, un autre dont Mr. Bradley a découvert la Théorie, & qu'il appelle aberration, il consiste en ce que chaque Etoile durant le cours d'une année, semble décrire dans le Ciel une petite ellipse dont l'axe est d'environ 404. , enfin un troisieme changement qui n'est gueres sensible qu'après plusieurs années, suivant le même Mr. Bradley. Malgré le peu de tems écoulé entre la double observation d'une Etoile à Torneo & à Kittis, nos Académiciens ont porté la justesse jusqu'à tenir compte de ces trois changemens.

Heureusement revenus à Torneo à travers les glaçons du fleuve le 28. Octobre, ils n'attendent pas long-tems que le fleuve fût entierement glacé, il le fut le 2. Novembre. L'amplitude de leur arc se trouva de 57°. 27". Tout l'ouvrage étoit fixé, sans qu'ils pussent encore sçavoir si la terre leur paroïtroit allongée ou aplatie. Le résultat dépendoit de la base exactement mesurée, ils la mesurèrent

rerent en Decembre avec tant de fatigues durant 7. ou 8. jours, malgré deux pieds de neige sur la glace, & avec tant de précision, que la difference entre les mesures des deux troupes ne se trouva que de quatre pouces, encore cette difference si légère ne vint presque toute que le dernier jour. Chaque jour qui avoit précédé, ne donnoit pas un pouce entier de difference, tantôt par excés, tantôt par défaut de part ou d'autre: c'est une verification de l'égalité constante de leurs perches; la balle fut trouvée de 1406. toises 5. pieds.

Cette balle qui doit dévoiler le mystere, & devenir l'arbitre entre le systéme de Mr. Cassini & celui de Mr. Newton, prononça enfin l'oracle qui fut tel: „ Nous vîmes aussi, tôt . . . que la longueur de „ l'arc du Méridien intercepté entre les deux pa- „ ralleles qui passent par notre Observatoire de „ Tornea & celui de Kittis, étoit de 55023. toi- „ ses & demi; que cette longueur ayant pour am- „ plitude 37°. 27". le degré du Méridien sous le „ cercle Polaire étoit plus grand de près de 1000. „ toises, qu'il ne devoit être selon les mesures du „ livre de la grandeur & figure de la terre, „ donc la terre est un sphéroïde applati par les pôles.

Nos Messieurs conviennent qu'ils en furent eux-mêmes étonnés, & que malgré l'incontestabilité „ de leur opération, ils résolurent de faire les vé- „ rifications les plus rigoureuses de tout leur ou- „ vrage. „

Ils assurent, 1°. que quant aux triangles tous les angles sans exception, ont été observés plusieurs fois, & par chacun d'eux, avec accord presque parfait, & depuis verifiés; (*voyez les deux premiers chapitres du détail des observations, pages 79. 85. 86. & pour la verification, les quatre premiers chapitres, pages 105. 106. 109. 111.*) ajoutez à cela que

que quoiqu'il n'y eut que 8. triangles nécessaires; on a observé plusieurs angles surnuméraires, qui donnoient à l'Heptagone des combinaisons de triangles sans nombre; qu'on a poussé la patience, jusqu'à calculer 12. de ces suites; que malgré les triangles rejettables & non rejettés, toutes ces combinaisons ne donnoient pas de difference plus grande dans la distance de Tornea^o à Kittis, que de 54. toises; qu'enfin en supposant que dans tous les huit triangles essentiels depuis le baze, on se fût toujours trompé de 20^{ll}. dans chacun des deux angles & de 40^{ll}. dans le troisième (supposition qui donne „ les limites les plus sévères des erreurs que la „ plus grande maladresse, jointe au plus grand mal- „ heur pourroit produire „) Le calcul fait d'après une si étrange supposition, ne donneroit que 54. toises & demi d'erreur.

Il assure 2^o. que l'amplitude de leur arc a été trouvée & vérifiée avec la plus scrupuleuse exactitude: (Voyez pour les observations les chapitres V. & VI. p. 94. & 103. & pour la verification & la répétition, les chapitres V. & VI. p. 113. & 115.) ajoutez y la bonté, l'usage éprouvé & précis, la position sûre, & les verifications du Secteur, pages 66. 67. 68. 69. 70. & 116. De sorte qu'ils ont découvert par des expériences pénibles, & la justesse de leur instrument, & la précision avec laquelle ils pouvoient compter d'avoir au juste l'amplitude de leur arc.

Conclusion. “ Ayant ainsi répété deux fois notre „ opération, on trouve par un milieu entre l'am- „ plitude connue par l'Etoile *δ* du Dragon & l'ampli- „ tude par l'Etoile *α* du Dragon; que l'amplitude „ de l'arc du Méridien que nous avons mesuré „ entre Tornea^o & Kittis, est de 57^l. 28^{ll}. & trois „ quarts qui comparée à la longueur de cet arc de

» 55023. toises & demi donne le degré qui coupe
» de cercle polaire de 57437. toises, plus grand
» de 377. toises que celui que Mr Picard a déter-
» miné entre Paris & Amiens, qu'il fait de 57060.
» toises. Mais il faut remarquer, que, comme l'ab-
» erration des Etoiles n'étoit pas connuë du tems
» de Mr. Picard, il n'avoit fait aucune correction
» pour cette aberration. Si l'on fait cette correction
» & qu'on y joigne les corrections pour la préces-
» sion des équinoxes, & la réfraction que Mr Pi-
» card avoit négligée, l'amplitude de son arc
» est 1^d. 23^l. 6^{ll}. & demi qui comparée à la
» longueur de 78850. toises donne le degré de
» 56925. plus court que le nôtre de 512. toises.
» Et si l'on n'admettoit pas l'aberration, l'ampli-
» tude de notre arc seroit de 57^l. 25^{ll}. qui
» comparée à sa longueur, donneroit le degré de
» 57497. toises, plus grand de 437. toises que le
» degré que Mr. Picard avoit déterminé de 57060.
» toises, sans aberration. Enfin notre degré avec
» l'aberration, differe de 950. toises de ce qu'il
» devoit être suivant les mesures que Mr. Cassini
» a établies dans son livre de la grandeur & figure
» de la terre, & en differe de mille en n'admet-
» tant pas l'aberration : d'où l'on voit que *la terre*
» *est considérablement applatie vers les pôles.* »

Le reste de l'ouvrage, comme on l'a dit, est
divisé en trois Livres, dont nous avons indiqué les
sujets. Le premier est terminé par un Problème que
Mr. de Maupertuis avoit déjà donné dans les Mé-
moires de l'Académie de 1735. Il l'a remis ici
comme dans sa véritable place, & le voici. *La lon-
gueur & la latitude de deux degrés du Méridien étant
données, trouver la figure de la terre.* De la solution
de ce problème il conclut qu'on peut facilement
construire une table des différentes longueurs du
degré

dégré pour chaque latitude : il en résulte un corollaire, sçavoir, que le rayon de l'Équateur est au triple du dernier degré de latitude, comme la différence entre le diamètre de l'Équateur & l'axe, est à la différence entre le premier & le dernier degré de latitude.

Dans le second livre l'on voit principalement deux choses très-curieuses. 1^o. La correction d'une erreur considérable & importante pour l'Astronomie & la Géographie. En 1695. le Roi de Suede (Charles XII.) avoit envoyé à Tornea^o M^{rs}. Spole & Bilberg, pour y observer. La petitesse & le peu d'exactitude de leurs instrumens leur firent conclure la hauteur du pôle à Tornea^o de 65^d. 43^l. Cette hauteur, ainsi déterminée, les observations qu'ils firent de la hauteur méridienne du Soleil au Nord, leur donnerent les réfractions à Tornea^o presque doubles de celles de France. Il y a erreur en tout cela. Après grand nombre d'exactes observations, nos Académiciens ont déterminé la hauteur du pôle à Tornea^o de 65^d. 50^l. 50^{ll}. & quant aux réfractions horizontales ils ont trouvé qu'elles ne diffèrent point à Tornea^o de ce qu'elles sont en France. " Si donc on trouve les réfractions plus
 „ petites vers l'Équateur qu'à Paris, & qu'elles ail-
 „ lent réellement en augmentant, de l'Équateur au
 „ pôle; il faut croire que cet accroissement n'est
 „ pas sensible dans la distance de Paris au cercle
 „ Polaire; & ce que rapportent les Hollandois qui
 „ ayant passé l'hiver à la nouvelle Zemble, virent
 „ le Soleil reparoitre beaucoup plutôt qu'il ne de-
 „ voit selon la hauteur du pôle où ils étoient, ne
 „ peut ébranler le grand nombre des nouvelles ob-
 „ servations. „ 2. L'on voit dans le second Livre
 la détermination de la longitude de Tornea^o, non
 par les satellites de Jupiter toujours plongé dans les
 vapeurs

des Princes Ec. Fevrier 1739. 91

vapeurs de l'horison; mais par une éclipse horizontale de Lune & par les occultations des Etoiles dans cet astre: de sorte qu'on peut prendre avec assez de sûreté 1^h. 23^l. pour la différence des Méridiens de Paris & de Torneo. La plupart de ces observations sont dûes à la vigilance de MM. le Monnier & Celsius.

Finissons par un petit détail du troisième Livre, qui a d'autant plus de prix, qu'il a plus de rapport à la figure de la terre. En effet MM. Newton & Huygens ont crû que la connoissance des différentes pesanteurs en differens lieux suffisoit seule pour déterminer cette figure, & même plus exactement que les mesures actuelles des degrés. " Selon l'augmentation de la pesanteur que nous avons trouvée au cercle polaire, dit Mr. de Maupertuis, l'applassissement de la terre vers les pôles doit être encore plus considérable que Mr. Newton ne l'avoit déterminé: & les experiences sur la pesanteur, que les Académiciens envoyés par le Roi, ont faites à l'Equateur, & que nous venons de recevoir, s'accordent en cela avec les nôtres. "

Le troisième Livre est divisé en sept chapitres; dans le premier l'Auteur s'étend sur la pesanteur en général. Quelle qu'en soit la cause, il la considère comme une force inhérente aux corps: quant aux effets de cette force vers la terre, comparés à l'effet qui consisteroit à retenir la Lune dans son orbite, l'on trouve, dit-il, par le calcul que la pesanteur que nous éprouvons ici bas s'étend jusques dans la région de la Lune, & qu'elle y règle son mouvement. De là l'analogie mène à dire que la terre & toutes les planètes sont, par rapport au Soleil, dans le cas où est la Lune par rapport à la terre; de sorte que le mouvement des corps célestes aura pour principe & pour ame, cette pesanteur universelle. On

On distingue ici la pesanteur du poids ; la pesanteur considérée comme une force distincte n'est pas plus grande dans un grand corps que dans un petit. L'air mis à part, l'effet est le même ; l'un & l'autre corps tombe ni plus ni moins vite ; le poids est le produit de la pesanteur par la masse. Il croît avec elle & par elle. La pesanteur est-elle la même par toute la terre ? C'est au pendule à décider : la différence de ressort & de densité dans l'air, ne fait rien à ses oscillations. Si donc elles sont plus ou moins promptes en deux climats, ce sera l'effet de la pesanteur différente, & décidée plus grande par le plus de vitesse des oscillations, moindre par le plus de lenteur : par-là Mr. Richer découvrit que la pesanteur étoit moindre à Cayenne qu'à Paris.

Il faut encore ici distinguer la pesanteur primitive de la pesanteur que nous appellerons actuelle. La première qu'on nomme aussi *gravité*, est cette force, telle qu'elle feroit tomber les corps vers la terre, si la terre étoit en repos ; la seconde est cette même force diminuée par le tournoyement de la terre sur son axe. Elle se confond avec la force centrifuge, & c'est elle que l'on mesure par les expériences ; " mais si nous la connoissons bien, nous „ pourrons parvenir à démêler en elle ce qui appartient à la *gravité*, & ce qu'en a retranché la force „ centrifuge. „ Il y a deux façons de procéder, vû l'ignorance où l'on est de la *gravité*. En la suposant d'abord la même par tout, & constatant bien l'augmentation proportionnelle de la pesanteur actuelle, depuis l'Equateur jusqu'au pôle exclusivement, l'on pourra conclure le mouvement de la terre autour de son axe, & la figure : d'un autre côté en suposant ce mouvement de la terre autour de son axe comme un fait incontestable, & la figure de la terre bien décidée, la différence des pesanteurs actuelles feront

connoître quelle est dans chaque lieu la gravité primitive; si elle est par tout la même, & si elle tend vers un centre, comme le suposoit Mr. Huygens; ou si elle varie en divers lieux, en dépendant de l'attraction mutuelle des parties de la matiere, comme le prétend Mr. Newton; si elle suit quelqu'autre loi, & vers quels points elle tend. Enfin, dit Mr. de Maupertuis, la connoissance de la gravité vers la terre pourra conduire à la gravité universelle, qui est le principal agent de toute la machine du monde.

Nous n'exposerons point ici les expériences faites à Pello, " plus près du pôle, qu'on n'en avoit ja-
,, mais fait (à 66^{d.} 48^{l.} de latitude) sans que la
,, rigueur du Pays, ni les autres difficultés leur aient
,, rien fait perdre de la précision que demande une
,, matiere si importante. „ Nous renvoyons aussi
au Livre même, pour y voir les expériences faites à Paris, le tout avec divers instrumens curieux. Venons aux réflexions, & contentons-nous de celle-ci: " Le
,, rapport de la pesanteur à Paris, à la pesanteur à
,, Pello est celui du carré du nombre des oscilla-
,, tions du pendule à Paris, pendant une révolution
,, des fixes, au carré du nombre des oscillations à
,, Pello, dans le même tems; c'est-à-dire, le rapport
,, de 10000. à 10014^{u.} „ Nos Auteurs ont donné
sur cela une table calculée d'après l'augmentation de
la pesanteur qu'ils ont trouvée entre Paris & Pello,
& d'après le principe que les augmentations de la
pesanteur, depuis l'Equateur vers le pôle suivent à
peu près la proportion du carré des sinus de lati-
tude. La table a trois colonnes, dont la première
contient la latitude, depuis l'Equateur jusqu'au pôle,
partagée de 5. en 5^{d.} La seconde, l'accélération de
la pendule, pendant une révolution des fixes; & la
troisième, les parties en lignes du pendule qui bat
les secondes.

Le tout est terminé par la solution de ce problème : *La figure de la Terre étant connue, & le rapport de la pesanteur sous l'Equateur à la pesanteur sous une latitude donnée, étant connu, trouver l'angle que forme la direction de la gravité, primitive, ou le point de l'axe de la terre, vers lequel tend la gravité.* " Ce Problème, dit Mr. de Maupertuis, contient le resultat de toutes nos observations, tant sur la mesure actuelle de la Terre, que sur l'augmentation de la pesanteur, & l'on en tire la solution de plusieurs questions utiles & curieuses sur ces deux matieres, qui sont nécessairement compliquées l'une avec l'autre "

Projet d'une nouvelle Edition de la grande Histoire d'Angleterre de l'illustre Rapin Thoyras, proposée par Souscription. par Jean Louis Brandmuller, Marchand Libraire à Baste.

S'il s'agissoit d'inspirer de l'empressement à se pourvoir d'un livre de Religion, il faudroit s'épuiser en motifs, dans un tems où une tiédeur coupable pour ces sortes d'Ouvrages, d'ailleurs les plus essentiels, s'est extrêmement répandue. Mais comme il s'agit d'une Histoire, il suffira de dire qu'elle regarde une Nation qui s'est toujours fort distinguée, & qui figure encore avec éclat dans l'Europe; qu'elle est écrite avec autant d'élégance que de fidélité. On ne sauroit refuser cet éloge à l'Ouvrage de feu Mr. de Rapin Thoyras. L'accueil que l'on a fait par tout à cette Histoire, & sur-tout dans la Nation Angloise, où elle a été traduite dans la langue du Pays, ne laisse aucun doute sur son mérite. On ne balance pas à la préférer à toutes celles qui ont paru sur le même sujet, & notamment à celle du savant & laborieux Mr. de Latreya.

Mais

Mais venons au détail du Projet, & refermons-le dans quelques Articles.

1. Les treize Volumes in 4^o. qui contiennent l'Histoire d'Angleterre, seront réduis à quatre Volumes in folio; cette réduction en moins de Volumes, épargnera aux Acheurs la moitié de la reliure.

2. Cette Edition renfermera non seulement l'Ouvrage de Mr. de Rapin, avec les Cartes géographiques, généalogiques, & les autres tailles-douces qu'on fera graver d'une maniere propre & correcte; mais aussi les Additions qui ont été faites depuis la mort du premier Auteur.

3. Ce Livre sera imprimé sur du grand papier blanc & colé, & les caracteres seront tout neufs.

4. On se plaint depuis long-tems que la correction manque dans la plupart des Livres que l'on donne au Public, & surtout dans ceux que l'on vend par Soucription. On tâchera de ne pas encourir cette flétrissante accusation, en choisissant des Correcteurs diligens & habiles, dignes de l'importance de l'Ouvrage.

5. Malgré la propriété de l'Edition, & les soins qu'on ne s'épargnera point pour lui faire mériter l'aprobation des Connoisseurs, elle sera vendue à un prix dont la modicité surprendra. On ne demande que quinze florins d'Allemagne, ou trente-sept livres dix sols, argent de France, pour un Ouvrage qui a été vendu cinquante florins d'Allemagne, ou cent vingt-cinq livres, argent de France.

On exige des Soucrivans le tiers de la somme de quinze florins; ou de trente-sept livres dix sols, en prenant la Soucription; le second tiers en recevant les deux premiers Volumes, & le reste à la fin de l'Edition.

7. On ne doit pas douter que ce Projet n'ait
G lieu,

lieu, puisqu'on a déjà mis la main à l'œuvre. On espere, s'il plaît au Seigneur, de fournir les deux premiers Volumes sur la fin de Juillet de la présente année 1739. ; & les deux derniers à la fin de la même année.

8. Les Souscriptions seront ouvertes chez les principaux Libraires de l'Europe jusques au premier d'Avril prochain ; après quoi on ne sera plus reçu à profiter du Bénéfice accordé aux Soucrivans ; & si quelqu'un souhaite après le tems d'acheter cette Histoire, il peut compter qu'elle lui sera vendue vingt florins, ou cinquante livres de France.

III. Richard Briſſot, Libraire à Bar-le-Duc, vient d'imprimer en un volume 8°. *l'Institut des Carmelites reformées par Sainte Theresè* : Ouvrage très-utile pour les Maisons Religieuses de toute sorte d'Ordres. On y fait sentir entr'autres choses le véritable esprit de Religion, & ce qu'il faut pratiquer pour atteindre à la perfection.

IV. Les *Lettres de l'Imprimerie* sont le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Bien que je sois sans voix, sans bouche & sans oreilles,
 La Musique me doit les plus douces merveilles ;
 Quand je me fais oïſir, tout tremble dessous moi,
 L'art fait voir en mon corps une double nature ;
 Je suis petit en tout, en naissance, en structure,
 Pourtant je bats monnoye aussi bien qu'un grand Roi.

La machine Hydraulique de feu Mr. Dupui, ci-devant Intendant de Canada, malgré la perte irréparable de son illustre Auteur, a réussi aux Mines de Pompean en Bretagne, y ayant un produit supé-

teur à celui de la même machine que l'on a vûë, & dont nous avons fait mention il y a quelques mois. Mr. de Genflanc, élève du ſçavant défunt, conduit cette importante opération au gré & à la ſatisfaction des perſonnes intereſſées dans ces Mines. On travaille actuellement à drefſer les maneges pour le grand épuilement du Puits, dit de *Bicêtre*, qui contient cinq cens mille muids d'eau à deux cens pieds de profondeur.

A R T I C L E II.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, aux PAYS-BAS, & en ESPAGNE, depuis le mois dernier

I. **A**ngleterre. Quoiqu'un Exprés envoyé à Madrid avec les réſolutions du Miniſtere ſur les reſtrictions ajoutées par l'Eſpagne à la Convention Préliminaire du 9. Septembre, ſoit de retour à Londres depuis le 18. de Decembre, il n'y a cependant pas beaucoup plus de jour qui ſoit répandu ſur la véritable ſituation des affaires preſentes entre les deux Cours par raport à l'accommodement concerté. On ſe flatte néanmoins que ces affaires ſont ſur un tel pied, qu'on les verra terminées inceſſamment, parce qu'on ſçait que les conférences ont recommencé à Madrid entre le Marquis de la Quadra & Mr. Keene, Miniſtre du Roi auprès de Sa Maj. Cath., & que ce dernier ſe donne tous les mouvemens imaginables pour que le tout ſoit décidé d'une manière ou d'autre avant l'ouverture du Parlement qui eſt de nouveau prorogé. Ce qui paroît d'ailleurs le plus contribuer à l'opinion où

l'on est que l'accommodement n'est pas éloigné, c'est que les Matelots des Vaisseaux de guerre qui ont été mis en commission pendant l'été, sont congédiés pour la plupart, & que le désarmement de ces Navires est résolu à l'exception de ceux qui forment l'Escadre de l'Amiral Haddock qui est toujours dans la Méditerranée. Après ces apparences du tout favorable qu'ont pris les négociations, & depuis une promesse positive faite par le Chevalier Geraldino à la Compagnie du Sud, que le Roi d'Espagne fera expédier sans délai la cédule pour le Vaisseau de l'Assiento, les Politiques croient à présent avec le reste du public, la fin de la mésintelligence prochaine; mais ils ont peine à s'imaginer qu'elle dût arriver d'une autre façon qu'en passant par les restrictions de l'Espagne, puisque cette Couronne ne se laisse point émouvoir sur ces articles.

Voilà quant à présent ce qui est à rapporter des difficultés qui retardent encote l'échange des Ratifications des Articles préliminaires concernant le rétablissement de la bonne harmonie avec la Couronne d'Espagne.

Pendant qu'on a été occupé à mener les choses à cet égard au point où elles se trouvent, on a contamé aussi ce qui pouvoit conduire à faire revivre l'union entre les Maisons Royales & Electorales d'Hanover & de Brandebourg, & l'on y a réussi au point que cette réconciliation aura pour baze des principes qui les allieront perpétuellement & héréditairement, si elle est scellée d'abord, comme on le prétend, par le mariage du Prince Guillaume, second fils du Roi de Prusse, avec la Princesse Amelie d'Angleterre, & ensuite par celui du Duc de Cumberland avec une Princesse de Prusse.

Il est déjà certain que Mr. Andrie, qui a résidé
incognito

incognito à Londres pendant plusieurs mois, vient de prendre le caractère public de Ministre chargé des affaires de la Cour de Berlin, & qu'en cette qualité il a eu sur la fin de Decembre la premiere audience du Roi, à laquelle il fut introduit par le Lord Harrington, Secrétaire d'Etat, & conduit par le Chevalier Clement Cotterel, Maître des Cérémonies. Le jour suivant il eut audience du Duc de Cumberland & des quatre Princesses. On parle aussi d'un voyage que le Roi fera dans ses Etats d'Allemagne, & qui a differens objets, dont l'un est de s'aboucher avec S. M. Prussienne.

Une autre réconciliation, mais qui a moins d'influence dans les affaires générales que celle dont on vient de faire mention, paroît également à son terme; c'est celle du Prince de Galles avec le Roi son pere: On la dit enfin au période d'être bientôt rendue publique, & que ce qui en a levé les principaux obstacles, c'est la fécondité de la Princesse de Galles qui est de nouveau enceinte, cette grossesse ayant été notifiée au Roi dans les formes requises, & ensuite à la Famille Royale par un Message du Prince, dont le Lord Baltimore fut chargé de s'acquiter. Après cette notification on a appris que le Roi avoit augmenté jusqu'à 65. mille livres sterlings, la pension de Son Altesse Royale qui n'étoit que de 50. mille, pour la mettre en état de bien entretenir sa Famille qui devient nombreuse.

Ce Prince & la Princesse son Epouse sont de retour à Londres. Pour témoigner combien L. A. R. ont été satisfaites des honneurs qu'elles ont reçu pendant leur séjour à Bath, & des plaisirs que la Communauté de cette Ville leur a procuré, elles ont crû devoir lui en donner des marques authentiques par un present digne de leurs personnes, qui con-

liste en une coupe d'or également riche & superbe & en leurs portraits. L. A. comptent de plus d'honorer une seconde fois de leur présence la Ville de Bath dans le cours de la présente année, qu'elles font égar en même-tems de se rendre en plusieurs autres Villes du Royaume, si le Roi veut bien le leur permettre.

II. On a été au commencement de Decembre dans la crainte que deux prises Espagnoles faites par les Anglois à la Jamaïque, ne fissent naître de nouvelles difficultés à l'accommodement avec la Cour de Madrid ; mais après quelques entretiens du Chevalier Geraldino avec l'Amiral Wager, la crainte se dissipa, parce que ce dernier l'informa de la restitution de la principale de ces prises qui étoit un grand Vaisseau de Registre de 600. tonneaux nommé la *Nôtre-Dame du Rosaire & St. François Xavier*, & commandé par le Capitaine Bernard d'Espinosa ; Il venoit des Isles Canaries, & alloit à Campeche avec une cargaison fort riche. Le *King-sale* Vaisseau de guerre Anglois qui en avoit fait la capture l'ayant conduit à la Jamaïque (c'est ce que l'Amiral Wager a déclaré à Mr. Geraldino) le Capitaine Espagnol, y fut présenté le 1. Octobre au Gouverneur & au Commandant de l'Escadre Angloise, lesquels, après avoir fait la visite de ses papiers & Lettres de Mer, le mirent en liberté sans le moindre délai, en faisant une verte mercuriale au Capitaine du Vaisseau de guerre qui s'en étoit saisi ; & pour réparation de l'avoir arrêté mal-à-propos, il lui fut ordonné de remettre en Mer, & de servir de convoi au Navire Espagnol jusqu'à la hauteur du Port où il l'avoit pris. Cet avis assuré a calmé l'esprit du Ministre Espagnol ; mais il a eu de la peine à se savoir du sort de l'autre prise. C'étoit une *Taïaque* de six pièces de Canon saisi par la *Chaloupe*

loupe de guerre le *Drack*, qui l'ayant conduite à la Jamaïque la Court de l'Amitauré la déclara de bonne prise, & condamna cinq hommes de l'Equipage à être pendus en chaines pour cause de piraterie.

III. On apprend de *Boston* que les Indiens de la Contrée de *Nun-Tucker* avoient été sur le point de se défaire des Anglois établis dans ces Pays-là par une conspiration qui alloit éclater, dans le tems qu'elle fut heureusement découverte par un Indien qui avoit refusé d'entrer dans le complot. On a aussi des avis de la *Georgie* portans que les Espagnols ayant fait une descente dans l'Isle de *St. George*, en ont pris possession, & réparé l'ancien Fort qui y est, dans le dessein de s'y maintenir: Qu'ils se sont aussi emparés de *St. Jean*; & qu'une Tartane Espagnole a donné la chasse à un Bâtiment Anglois de la *Georgie*, ce que l'on veut regarder comme une infraction à une Convention signée depuis peu entre Monsieur *Oglethorpe*, Général de la *Georgie*, & le Gouverneur Espagnol de *St. Augustin* en Amérique. Avec ces nouvelles qui ne laissent pas de donner encore quelque sollicitude, on a celle que divers Vaisseaux de la Nation chargés de Marchandises ont périés en revenant des Indes dans le Royaume, outre ceux qui ont été engloutis par le furieux ouragan arrivé à *Montserrat*, & Isles voisines sur la fin du mois d'Août dernier, & dont on a eu depuis une liste pertinente que voici. Le Navire qu'on nommoit la *Ville de Londres* a péri à *Antigoa*: Il fut jetté contre les rochers & brisé avec 500. tonneaux de succe; mais l'Equipage a heureusement échappé aux ondes. Trois autres Bâtimens ont échoué dans le même Port; ils ont cependant été remis a flot après bien du travail. A l'Isle de *Montserrat*, où l'ouragan a été le plus violent, le Vaisseau la *Charmante Rebecca* a été emporté & coulé à fond avec tout l'Equipage

& 370. tonneaux de sucre. Un autre Navire qui avoit sur son bord 200. tonneaux de sucre a été emporté, sans qu'on sçache ce qu'il est devenu. On ne sauroit exprimer le déplorable état dans lequel l'Isle de *Montserrat*, dont on parle, est réduit. Les cannes de sucre & les provisions sont entièrement détruites, & presque toute les maisons & moulins renversés. A *Neves* le Vaisseau le *Grenadier* portant 300. tonneaux de sucre, après avoir perdu tous les mats, & que toute sa charge a été endommagée, il fut jetté sur les côtes de l'Isle de *St. Thomas*, qui appartient aux Danois. Le Navire le *Jean & Henri* ayant à bord 400. tonneaux, & un autre Bâtiment de *Bristol* avec une charge moins forte, ont subi le même sort. Le Vaisseau le *Prince Frederic* a été englouti à *St. Christophe*; sa cargaison étoit de 250. tonneaux de sucre, mais l'Equipage a eu le bonheur de gagner un autre Bâtiment. Il y a encore un Navire qui y a péri de la même maniere, & deux autres, qui après avoir perdu leurs mats, & ayant toute leur cargaison fort endommagée, ont atteint l'Isle de *St. Thomas*. L'horrible & funeste ouragan qui a causé tant de naufrage & de pertes, s'est avé fait sentir d'une maniere extraordinaire dans l'Isle de la *Guadeloupe* occupée par les François. Toute la Sucrierie & les Bâtiments qui étoient dans les quartiers des grands & petits *Culs de sac* & abîmes de grande terre, & de la *Pointe d'Antigoa* sont abîmés, de même que ceux de *Basse Terre*. Plusieurs personnes ont été ensevelies sous leurs maisons. Presque toutes les plantations ont été arrachées, & tous les Vaisseaux de différentes Nations, outre les François, aussi-bien que les Bateaux qui hivernoient dans le petit *Cul de sac*, ont péri avec partie de leurs Equipages dans ce Port, où on les croyoit autant à l'abri que dans le Bassin du Fort Royal de la *Martinique*.

des Princes &c. Fevrier 1739. 103

inique. Le débordement des eaux a été si impétueux, qu'il y a eu plusieurs personnes de noyées à terre ; le sommet d'une montagne nommée le *Morne à l'eau*, s'est écroulé, & a englouti 300. Negres déserceurs qui s'y étoient fait une retraite.

HOLLANDE, PAYS-BAS.

I. **H**ollande. On pense sérieusement à rétablir la Marine, toutes les Provinces de l'Etat étans d'accord sur cet article ; néanmoins on croit toujours que la main ne sera mise à l'œuvre qu'après qu'on aura remarqué si la conduite de l'Espagne au sujet de ce qui s'est passé en Amérique, ne répond pas tout-à-fait aux intentions des Etats Généraux, qui les ont fait connoître au Roi Catholique dans leur Résolution remise au Marquis Saint Gilles en reponse à deux Mémoires plaintifs contre ceux de *Curaçao* que ce Ministre leur avoit présentés. Cette pièce, dont nous fimes déjà mention dans nos derniers Mémoires, a été promise à nos Lecteurs, mais étant trop longue, ils se contenteront d'en voir la substance.

Les Seigneurs Etats Généraux y disent “ que “ sur les premières plaintes qui leur ont été por- “ tées de la part du Roi d'Espagne contre les Habi- “ tans de *Curaçao*, ils ont écrit aux Directeurs de “ la Compagnie des Indes-Occidentales, non-seu- “ lement qu'ils eussent à ordonner au Gouverneur “ & aux Conseillers de *Curaçao* d'avoir soin qu'il “ ne s'y passât rien de contraire aux Traités & aux “ Droits communs, mais que de plus ils leur en- “ joignissent d'informer exactement sur les violen- “ ces dont on se plaint, & de proceder sans aucune “ connivence contre tous ceux qui seroient trouvés “ coupables : Que L. H. P. ont aussi exigé que “

” ces

„ ces Gouverneurs & Conseillers rapportent exacte-
 „ ment ce qu'ils auroient fait dans cette affaire, &
 „ sur les divers points compris dans le Mémoire du
 „ Marquis de Saint Gilles du 17. Fevrier dernier ;
 „ & que les Directeurs ayant reçu ce raport , en
 „ donnent part à l'Etat : Qu'en conformité les
 „ Directeurs ont envoyé leurs ordres à *Curacao* au
 „ mois de Juillet dernier qu'ils ont eu la première
 „ occasion de faire cet envoi , & qu'il étoit impos-
 „ sible qu'ils eussent déjà la reponse nécessaire. „

La suite de cette Résolution de l'Etat porte
 „ que les Etats Généraux se rapportent à l'équité du
 „ Roi Catholique & au jugement des personnes dé-
 „ sintéressées, si on peut exiger d'eux au de-là de
 „ ce qu'ils ont fait ; & qu'étant manifeste , par
 „ l'éloignement de *Curacao*, d'où les informations
 „ doivent venir, qu'elles n'ont pû encore arriver ;
 „ ils ont peine à comprendre qu'on fait de la part
 „ de Sa Majesté Catholique des réflexions sur le
 „ retardement de ces informations, tandis qu'il est
 „ couché dans le Mémoire du Ministre d'Espagne,
 „ présenté le 17. Fevrier dernier, que la Cour de
 „ Madrid n'avoit pas encore reçu alors, (çavoir
 „ après quatre années écoulées, les preuves néces-
 „ saires des Vaisseaux *l'Assendelft* & la *Sainte Eli-
 „ zabeth*, & tandis qu'il est notoire que telles allé-
 „ gations de manque d'informations ont été em-
 „ ployées presque autant de fois que L. H. P. ont
 „ réclamé les cinq Vaisseaux appartenans aux Sujets
 „ de la République.

„ Qu'étans résolus de punir sans connivence les
 „ excès que les Sujets de la République auroient
 „ commis, & désirans aussi que les moyens soient
 „ prises pour empêcher dans la suite tout nouveau
 „ sujet de plainte, Elles se fondent sur l'équité de
 „ Sa Maj. Cath. sur les liens de l'amitié & des
 „ Traités,

Traités, & sur le Droit des Gens, pour empêcher “ tout sujet de plainte aux Hollandois, par la resti- “ tution des cinq Vaisseaux & de leurs charges, ou “ par le remboursement de leur valeur, & qu’Elle “ expédiera les ordres nécessaires aux Indes Occi- “ dentales, pour que les Officiers & Gardes-Côtes “ Espagnols s’abstiennent à l’avenir de prendre des “ Vaisseaux & effets des Sujets de la République. „

Quant aux violences dont le Marquis de Saint Gilles fait mention dans son Mémoire du 10. Novembre dernier, les Etats Généraux disent “ qu’ils “ en feront informer autant que l’exposé contenu “ dans ce Mémoire pourra y donner ouverture, “ puisqu’il ne s’y trouve aucun nom de Capitaines “ ou Maîtres de Vaisseaux, quoique ces noms & d’autres circonstances pareillement omises, seroient “ nécessaires, pour faire connoître quels sont les “ Vaisseaux dont on se plaint, & s’il est vrai qu’ils “ aient appartenu à des Hollandois. „

L. H. P. disent encore dans leur Résolution que nous parcourons “ que le fait des cinq Vaisseaux “ pris ne sauroit être l’objet de la justice ordinaire; “ que la question est de sçavoir si ces cinq Navires “ ont entreint les Traités, ou le Droit des Gens; “ qu’une semblable question est uniquement refer- “ vée au Souverain dont les Sujets sont accusés : “ Que dans le cas présent l’Etat a jugé que les Sujets “ étoient innocens de ce dont on les accusoit : “ Qu’après ce jugement il reste une seule voye, “ qui est celle d’une négociation amiable & impar- “ tiale, où on se donne de part & d’autre les ou- “ vertures & éclaircissimens requis. “

Que sur ce fondement & par la voye d’une “ négociation amiable L. H. P. sont disposées à “ donner à Sa Maj. Cath. les éclaircissemens néces- “ saires, pour justifier que les cinq Vaisseaux enle- “

„ vés à leurs Sujets n'ont pû l'être justement :
 „ Qu'Elles attendent de l'Équité de Sa Maj. Cath.
 „ qu'Elle leur fera donner aussi des ouvertures sur
 „ ce dont les Officiers acculent lesdits Vaisseaux ;
 „ & que si, contre leur attente, cette voye ne suffit
 „ pas, on pourra nommer des Commissaires de part
 „ & d'autre, pour examiner & déterminer jusqu'à
 „ quel point lesdits Vaisseaux sont coupables, &
 „ s'ils étoient de bonne prise.

„ Qu'enfin, la visite des Vaisseaux Hollandois
 „ en pleine Mer étant contraire au Droit des Gens
 „ & aux Traités, & entraineroit la ruine totale de
 „ leur Commerce aux Indes Occidentales, L. H. P.
 „ souhaitent d'apprendre de Sa Maj. Catholique si Elle
 „ pourroit faire quelques propositions, par lesquelles
 „ Elle seroit assurée, que les Vaisseaux Hollandois
 „ sur leur route pour aller à *Curaçao* & aux autres
 „ Colonies Hollandoises, ou pour en revenir, ne
 „ feront aucun Commerce illicite sur les Côtes &
 „ Terres de Sa Maj. lorsqu'ils seront obligés d'en
 „ approcher, comme ils le sont presque toujours
 „ à cause des cours à tenir indispensablement, & à
 „ cause des vents d'Est : Que L. H. P. seront tou-
 „ jours prêts à délibérer mûrement sur leddites
 „ propositions, & à chercher Elles mêmes des expé-
 „ diens qui d'un côté puissent donner à Sa Majesté
 „ les sûretés nécessaires contre le Commerce illicite
 „ des Sujets de la République, & qui de l'autre assu-
 „ rent pleinement leur Commerce libre & juste,
 „ contre toutes violences & concussions des Officiers
 „ & Gardes-Côtes de Sa Maj. „

Les Etats Généraux soutiennent à la fin de leur
 Résolution : que la Cour de Madrid ne pourra
 „ jamais montrer que les Vaisseaux Hollandois
 „ soient confiscables suivant les Traités, à cause
 „ du transport de fruits ou de productions des In-
 „ des

des Occidentales, quand même il paroîtroit que ces fruits seroient du çû des Pays & États du Roi Catholique ; qu'au contraire il n'est fait dans ces Traités aucune mention du transport des fruits & productions de ces Pays & États : Que s'il y avoit eu une défense, comme Mr. le Marquis de St. Gilles le prétend, cette défense auroit dû être expressément stipulée dans les Traités, de même qu'on y a défendu le transport des choses qui peuvent servir à la guerre, lesquelles y sont clairement spécifiées, & peuvent seules être considérées comme marchandises de contrebande, & cela uniquement en tems de guerre. Or la défense de transporter les susdits fruits n'a pas été stipulée, & elle ne l'auroit pû être avec fondement, parce que les mêmes fruits & productions se trouvent aussi dans des lieux appartenans à d'autres Nations, de qui il est permis de les acheter, & que d'ailleurs il n'est pas défendu par lesdits Traités aux Sujets de la Republique de les acheter, lorsqu'elles leur sont apportées & offertes en vente dans les Places dont la Republique a la possession légitime. „

Cette Résolution dont on vient de donner la substance, est très-bien déduite & fort ample. On sçait que Mr. Wander-Meer Ambassadeur de la Republique auprès du Roi d'Espagne, a ordre de l'appuyer de toute son habilité, & qu'il le fait appuyé en cela de Mr. Keene, Ministre d'Angleterre auprès du même Monarque. On veut de-là beaucoup espérer, puisqu'on ne peut d'ailleurs se persuader que les démêlés de la Republique avec l'Espagne sur l'article dont il s'agit, pourront subsister après que cette Couronne aura fait examiner la Résolution des États Généraux, qui ont fait voir combien ils sont disposés non-seulement à cultiver la bonne union

union avec Sa Maj. Cath. mais encore à lui donner toute la satisfaction qu'elle peut elle-même demander sur les violences dont son Ministre se plaint, dès que ces violences auront été vérifiées. En attendant le Marquis de St. Gilles qui ne cesse point de conférer avec les Députés des Etats Généraux, remit sur la fin de Decembre un Mémoire au Président de semaine, lequel, comme on le prétend, regarde encore la même affaire.

II. La bonne intelligence rétablie entre les Cours de Londres & de Berlin, est, à ce que l'on assure, en partie l'ouvrage des Etats Généraux : Elle cause toutefois beaucoup de plaisir dans ces Provinces, où l'on se flatte d'en attendre un changement en diverses affaires qui intéressent également les deux Cours. Quoiqu'il en soit, comme de ce qui regarde les affaires avec Sa Maj. Britannique, elles sont à présent sur un pied de réunion dont on attend l'affermissement ; ce qui n'y contribuera pas peu, c'est qu'il paroît résolu, que le Prince d'Orange sera compris en qualité de Lieutenant-Général dans une Promotion de Hauts Officiers qui se fera incessamment. On voit d'ailleurs que la République agit déjà avec plus de concert avec l'Angleterre qu'elle n'a fait depuis quelques années, en ce qu'elle va envoyer avec le Roi de la Grande Bretagne, des Commissaires en France, afin d'y conclure un nouveau Traité de Commerce & de Tarif, tandis que Mr. Egmond de Nyenbourg, qui est parti pour son Ambassade de Naples, en négociera un autre avec les Sujets de Sa Maj. Napolitaine conjointement avec le Comte d'Essex, que la Cour de Londres a nommé pour se rendre également à Naples, en qualité de son Ambassadeur.

III. Cependant ce qui paroît inquiéter le Gouvernement, ce sont les Conférences de Lille. Il craint
non

non-obstant les assurances du contraire que lui en ont donné les Ministres de l'Empereur & du Roi de France, qu'on n'y convienne de quelques articles qui pourroient n'être pas trop avantageux à la République. L'affaire de la succession de *Guillers de Bergue* est aussi d'une nature à l'intriguer plus que tout toute autre qui soit actuellement sur le tapis; on a été jusqu'à la fin de Decembre sans plus la remuer beaucoup, mais le 31. du même mois les Etats Generaux firent remettre au Comte d'Ullefeld & au Marquis de Fenelon une Résolution prise le même jour, contenant de nouveaux moyens pour accommoder cette litigieuse succession. On en ignore jusqu'à present la teneur; mais on la croit donnée ensuite d'un nouveau projet de l'Empereur, qui, dit-on, a été communiqué aux Puissances Médiatrices, pour prévenir les fâcheuses suites que l'affaire dont il est question, pourroit avoir. Mais ce projet ne doit pas trop seconder les intentions du Gouvernement, s'il porte toujours, comme on le publie, la garantie pour deux ans au Prince de Sultzbach, de la possession des deux Duchés, à commencer à la mort de l'Electeur Palatin.

IV. On n'a plus agité, du moins publiquement, ce qui regarde le Commerce des Hambourgeois. * dont la Nation prend de l'ombrage, puisqu'il n'a paru à ce sujet aucune Résolution. L'affaire des Marquisats de *Ter-Weer* & de *Flessingue*, n'a pas non plus été reprise en consideration par les Etats Generaux; mais la pensée commune est qu'elle le sera incessamment; & qu'on déliberera aussi sur un emprunt de six millions de florins d'Hollande que l'Empereur doit faire dans ce Pays.

V.

* Ce point est rapporté dans notre dernier Journal, page 32.

V. Non-obstant l'éloignement où sont ces Provinces des Lieux infectés, ou soupçonnés du mal contagieux, & des endroits dont on auroit quelque chose à craindre, néanmoins les Etats Généraux ont fait publier & afficher dans toute l'étendue de leur Domination, un Placard qui porte les précautions qu'ils ont crû devoir prendre pour empêcher que ce mal ne pénétre dans l'Etat.

VI. *Pays-Bas*. Le Congrès d'Anvers fut encore suspendu pendant le mois de Decembre, que le Comte de Maldeghem, premier Commissaire de l'Empereur en est revenu à Bruxelles faire rapport à la Cour de ce qui y a été réglé jusques-là. Le second Commissaire de Sa Maj. Imp. au même Congrès, & Mr. d'Assendelft, Resident des Etats Généraux des Provinces-Unies, avec un de leurs Commissaires s'en sont également absentés, mais ils ont dû tenir leurs conférences dans le cours du mois de Janvier. L'affaire du Tarif qui en fait l'objet, est néanmoins un peu avancée par rapport à la Hollande; on assure qu'il n'en est pas de même à l'égard de l'Angleterre.

Les Conférences de Lille au sujet des Limites promettent davantage, elles continuent avec assez d'assiduité, & l'on débite que l'Empereur a déjà ordonné la restitution au Pays de Liege d'un chemin dont le Gouvernement des Pays-Bas s'étoit emparé en 1718.; ce qui effectuë un passage de France en Hollande par le Pays de Liege, sans toucher le territoire de S. M. Imp.

Les Etats de Brabant furent convoqués extraordinairement au mois de Decembre à Bruxelles sur le sujet d'une somme de trois millions de florins, argent de change à avancer pour le service du Souverain, sous la garantie des Etats d'Autriche; & après quelques jours d'assemblée, ils prirent la résolution

des Princes Ec. Fevrier 1739. 112

Resolution d'accorder sur leur crédit la somme demandée, laquelle leur sera remboursée successivement par les Etats d'Autriche.

E S P A G N E.

Les Conférences du Comte de la Marck, Ambassadeur de France, avec les Ministres du Roi, n'ont pas discontinué depuis son arrivée à Madrid, sur le double mariage de Mgr. le Dauphin avec Dona-Maria seconde Infante, & de Don Philippe second Infant avec Madame de France l'aînée, qui paroît être presentement une affaire décidée, puisqu'on attend à la Cour un Pair de France pour demander dans les formes l'Infante pour le Dauphin. L'accession du Roi au Traité de Vienne qu'on dit prochaine, a été aussi l'objet des conférences de Mr. de la Marck, & quelques autres points qu'on prétend n'être pas moins importants, quoiqu'ils soient traités avec un secret qui intrigue toujours également les Ministres d'Angleterre & d'Hollande. Ceux-ci que les affaires de la Navigation en Amérique occupent entierement, continuent leur négociation avec le Marquis de la Quadra, Secrétaire d'Etat & des Dépêches universelles, sur les démêlés qui en ont pris naissance, & le moyen de les terminer par l'accommodement projeté avec l'Angleterre, mais qui est accroché, tant à cause des restrictions du Roi sur la Convention Préliminaire signée à Londres, qu'au sujet de la réfutation de ces restrictions faite par la Cour Britannique. On a lieu de croire, après ce qu'on a avancé à l'Article précédent, qu'un Traité terminera bientôt tous ces différends, cependant l'armement des Vaisseaux qui se fait en divers Ports du Royaume, n'en va pas moins en avant.

II. Le 19. Novembre jour qu'on célébra à la Cour la Fête de Sainte Elizabeth, dont la Reine porte le nom, le Prince de Santo Buono se couvrit devant le Roi en qualité de Grand d'Espagne de la première Classe; le Prince de Masserano lui ayant servi de Parrain dans cette cérémonie. Le Roi conféra le 24. du même mois deux Titres de Castille, l'un exempt de tous les droits ordinaires à Don Jean-Antoine de Molina y Oviedo, frere du Cardinal de ce nom; l'autre à Don Mathias de Astotayca, Trésorier Général au Potosi, qui portera le nom de Comte de *Saint Michel de Canna*. Un autre Titre de Castille est aussi accordé à Don Michel Topese Venegas, Chevalier de l'Ordre de Calatrava; & Don Joseph Bermudez de Castro a obtenu le titre de Marquis de Castropinos, que ses Ancêtres possédoient autrefois. Voilà les principaux titres que le Roi ait donnés depuis deux mois, & c'est avec ce qu'on a rapporté, tout ce qu'il y a à présenter de la Cour d'Espagne.

III. *Cadix*. Un Vaisseau de guerre Suedois, monté de 72. pièces de Canon, périt malheureusement le premier Decembre près de *St. Pedro* à 4. lieues de cette Ville, avec les deux tiers de son Equipage consistant en 400. hommes, & beaucoup de munitions de guerre pour la Porte Ottomane: Il venoit de *Gottenbourg* & alloit à *Constantinople*, envoyé par la Cour de Stockholm, pour satisfaire aux dettes que le feu Roi Charles XII. de Suede avoit contractées en Turquie. Le Vaisseau Marchand nommé *Israël-Ekman* qui étoit parti avec lui de *Gottenbourg*, aussi chargé de munitions de guerre, & au même effet, est entré d'abord dans la Baye de *Cadix*, d'où il a remis quelques jours après à la voile pour continuer sa route de *Constantinople*.

Le 31. du même mois le Vaisseau le *Retiro* entra
dans

des Princes &c. Fevrier 1739. 113

dans le Port de Cadix, venant de Cartagene & en dernier lieu de la Havane, d'où il étoit parti le 17. Octobre avec un Vaisseau d'Avis venant de *Vera-Cruz*, lequel entra pareillement dans ce Port le lendemain. Ce qu'on apprend par ces Vaisseaux, est, que les *Affogues* sont détenus à la *Vera-Cruz*, conformément à un ordre du Roi qui y fut envoyé le 7. Mai. On ne peut faire ainsi aucun fonds sur le tems du retour de ces Bâtimens dont la charge pourra être de cinq millions en argent, & de deux millions en fruits; qu'à l'égard des Gallions on doute qu'ils puissent arriver avant le mois d'Août prochain. Par des Lettres de la *Havane* apportées par l'un des Vaisseaux revenus à Cadix, on a aussi la nouvelle que les Espagnols y ont fait depuis peu une nouvelle prise Angloise, estimée 30. à 40. mille piastres, & ayant à bord 40. Negres.

On a avis de Lisbonne que la Flotte de *Rio de Janeiro* a mis à la voile sous l'escorte d'un Vaisseau de guerre, & qu'elle est composée d'onze Navires Marchands, parmi lesquels il y en a six destinés pour la *Baye de tous les Saints*, & *Fernambuc*.

Les avis de Barbarie confirment tous que les divisions intestines dans les Royaumes de *Maroc* & de *Fez*, vont en augmentant; mais qu'il n'y a plus que les deux plus puissans Concurrents à ces Trônes, qui paroissent sur la scene, leurs forces ayant dissipé les quatre autres. Ce sont *Muley-Mustady*, & *Muley-Lariba*.

La Reine premiere Douairiere d'Espagne qui avoit été fort mal à *Pampelune*, y recouvre sa santé; mais elle ne sera pas encore si-tôt en état de continuer sa route vers le lieu où elle veut faire sa résidence.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **Q**uelques Vaisseaux François & Anglois qui ont été pris de part & d'autre en Amérique, ainsi qu'on en a eu la nouvelle il y a quelques mois, font le sujet d'une espeece de broüillerie avec la Grande-Bretagne, qui a de la ressemblance à celle de l'Espagne avec la même Couronne. On est néanmoins convenu de la restitution de ces prises, mais on n'a rien réglé quant à la maniere de les empêcher dans la suite, ni des limites qu'il seroit nécessaire de garder à cet effet; ce qui donne matiere à réfléchir, & à croire même que le Ministère agit en ceci d'intelligence avec celui d'Espagne; d'autant plus que le Marquis de las Mina, Ambassadeur du Roi Catholique, voit souvent les Ministres de la Cour, & que le Comte de la Marck qui remplit à Madrid l'Ambassade de France, n'y fréquente pas avec moins d'affiduité le Marquis de la Quadra, & ceux qui sont au timon des affaires de la Monarchie Espagnole. Il est, comme on l'apprend, fort avancé dans l'importante négociation qui est sur le tapis, d'où résulteront vraisemblablement l'accession des Rois d'Espagne & de Naples au Traité de Vienne, les grands Mariages dont on a fait mention, & le règlement de quelques autres affaires de grande conséquence.

Ce ne sera, selon la pensée commune, qu'après que ces deux Monarques auront accédé au Traité définitif, qu'on fera la publication de la Paix générale.

rale, pour laquelle la Ville de Paris a commencé à faire des dispositions. On compte que les Mariages de Mgr. le Dauphin & de Madame de France Première seront déclarés dans le même tems, & peut-être encore ceux de deux autres Princesses filles du Roi, dont l'une est, dit-on, destinée au Prince Electoral de Baviere. Le renouvellement de l'Alliance avec les Cantons Suisses est une affaire que nous pouvons aussi annoncer comme réglée, le Ministre du Roi auprès du Corps Helvetique ayant eu ordre de lui donner part du dessein de Sa Maj. à cet égard; ce qu'il a fait, avec cette déclaration, que l'Alliance aura pour baze la Paix perpétuelle, & pour modèle les Traités de l'année 1663.

II. On se flatte toujours que la puissante médiation du Roi offerte à la Porte Ottomane pour l'engager à la Paix avec l'Empereur, ne sera pas sans effet; le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roi à Constantinople, le fait encore entendre par les Exprés qu'il envoie de tems en tems à Sa Maj. Les dépêches du dernier qui arriva le 5. Janvier à Versailles paroissent entr'autres assez avantageuses: Elles découvrent que le Ministère Turc montre présentement un penchant réel pour la Paix; ce qu'on attribué d'un côté à ce que les Russiens s'étans retirés d'Oczakow, de Kinburn, & de la Crimée, il ne leur reste de tout ce qu'ils ont conquis que la seule Ville d'Asoph, dont la Porte espere aussi la restitution; de l'autre, à l'augmentation considérable de l'Armée Imperiale qui agit cette année en Hongrie, suivant toute apparence, avec plus d'efficace que les deux Campagnes précédentes, puisqu'il est certain qu'un Corps nombreux de Troupes Moscovites se mettra en marche pour l'aller renforcer. Mais, peut-être, que des prétentions formées par Thamas-

Kouly-Kan, Sophi de Perse, & proposées par les Ambassadeurs à Constantinople, influent davantage dans la pacification qu'on pourroit attendre, que ce qui vient d'être avancé. Ces prétentions dont la Cour a été informée par une autre voye que celle de son Ministre, sont " qu'afin de perfectionner l'ouvrage
 „ d'une Paix ferme & stable entre l'Empire des Per-
 „ ses & celui des Turcs, le Grand Seigneur ait à
 „ céder au premier toute la partie du *Diesbech* qu'il
 „ a autrefois possédée : Que Sa Hauteffe renonce
 „ absolument à son Alliance avec le Grand Mogol :
 „ Qu'elle cède à perpétuité à la Perse tout le District
 „ qui a été séparé de la Haute Arménie : Que tous
 „ les Privilèges des Caravanes de Perse soient réta-
 „ blis & respectés dans toutes les parties de l'Em-
 „ pire Ottoman qu'elles fréquenteront : Et que les
 „ nouvelles Fortifications faites à *Bagdad*, depuis
 „ la signature du Traité provisionnel de Paix, soient
 „ démolies en présence d'un Commissaire Persan. „
 De semblables propositions n'ont pû qu'indigner le Divan. Il l'est en effet, à ce que l'on apprend, au point de recommencer plutôt la guerre contre la Perse que de les accepter.

III. Mr. le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur, a été informé dans les conférences avec les Ministres du Roi, des nouvelles arrivées de Constantinople. Ce fut le 21. Decembre qu'il fit son entrée publique à Paris d'une maniere digne du Monarque dont il remplit l'Ambassade avec tant de lustre. Tout y a éclaté, richesse & bon goût des Equipages, magnificence des Gentilshommes, Pages & Officiers de la suite, & sa nombreuse Livrée ; tout y a été aussi admiré, & mérite d'être rapporté. Elle se fit par la Porte Saint Antoine, la Place Royale, dont on fit le tour ; on revint par la Rue St. Antoine, le Cimetiere St. Jean, la Rue de la

la Verrerie, la Ruë des Lombords, la Ruë St. Denis, la Ruë de la Ferronnerie, la Ruë St. Honoré, la Ruë du Roule, la Ruë de la Monnoye, le Pont-Neuf, le Quay de Conti, le Quay Malaquais, le Quay des Théatins, & la Ruë du Bacq, où est l'Hôtel de Mr. l'Ambassadeur. Voici l'ordre de la marche qui fut observé à cette entrée, & toute la description.

Ordre de la Marche.

1. Un Détachement du Guet à cheval.
2. Le Carosse de l'Introducteur.
3. Le Carosse du Maréchal de France.
4. Les Pages dudit Maréchal.
5. Un Suisse de l'Ambassadeur à cheval.
6. Trente-six Valets de pied de l'Ambassadeur en deux files habillés d'Escatlatte chamarée d'un double Galon d'or lizeré de velours bleu, les vestes bleues chamarées d'or en plein, avec les nœuds d'épaules bleus & or, & le Chapeau avec un point d'Espagne & un plumet blanc.
7. Le Maître d'Hôtel à cheval.
8. Huit Officiers de l'Ambassadeur à cheval.
9. Un Ecuyer de l'Ambassadeur.
10. Douze Chevaux de main conduits par 12. Palefreniers à cheval, les Caparaçons de velours couleur de feu, brodez d'or, relevez en bosses avec les Armes de l'Ambassadeur, les Selles & Housses de velours de différentes couleurs, brodées les unes en or & les autres en argent.
11. Huit Palefreniers à cheval.
12. Le premier Ecuyer de l'Ambassadeur, à la tête de huit Pages, habillez de Velours couleur de cerise, avec un point d'Espagne fort riche sur toutes les côutures, la Veste de velours bleu avec un point d'Espagne de même, les nœuds d'épaule or & brodez.

13. Le Carosse du Roi.
 14. Le Carosse de la Reine.
 15. Le Carosse de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans.

16. Celui de Mr. le Duc d'Orleans.
 17. Celui de Mr. le Duc de Chartres, suivi des Carosses de tous les Princes & Princesses du Sang, comme aussi celui de Mr. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères.

À une distance de 30. ou 40. pas.

18. Cinq Carosses de l'Ambassadeur, précédés d'un Suisse à cheval, & accompagnés de quelques Palefreniers à cheval, & de deux Garçons d'attelage par Carosse. Les Carosses de l'Ambassadeur étoient suivis des Equipages de quelques Seigneurs étrangers.

19. Le Carosse du Prince de Ligne.
 20. Celui du Duc d'Ursel.
 21. Celui du Comte de Jörger.
 22. Celui du Comte de Pachta.
 23. Celui du Baron de Quadr.
 24. Un Détachement du Guet à cheval fermoit la Marche.

Description des Carosses de l'Ambassadeur.

Le premier Carosse sculpté par le Sr. Gervais, Sculpteur du Roi, doté par le Sr. Neufmaison, & peint par le Sr. Lucas, Peintre de l'Academie Royale des Peintures, est garni d'un Velours cramoisi brodé en or, relevé en bosses, les Glands, Cordons, Franges & Crepines d'or; la Houffe & les Soupentes de même; l'Imperiale est couverte du même Velours, contourné de Bronze doré, couronnée d'une Boule qui représente le monde, & surmontée d'un Aigle de même metal doré: Il étoit attelé de huit beaux Chevaux noirs du Haras du Prince; la criniere étoit ornée des deux côtés de point d'Espagne, festonné avec des Rosettes brodées

des Princes, Sc. Fevrier 1739. 119

âges & garnies de Glands à Crépines d'or, les Aigrettes d'un goût nouveau avec de riches Crépines & Cartifanes d'or entremêlées de Plumets blancs. Les Harnois étoient couverts de même Velours, galonné d'or, & garnis de bronze doré.

La Peinture exprime les effets de la Paix: Le panneau du devant représente la Déesse de la Paix, qui fait brûler les instrumens de guerre par des Amours.

Le Doffier représente au panneau d'enhaut l'Union du Danube, du Rhin & de la Seine; & au panneau d'enbas l'Abondance avec ses Attributs.

La Portiere droite représente *Minerve & Apollon* avec des Amours, qui s'appliquent aux Arts & aux Sciences.

La gauche représente d'un côté la Déesse des Grandeurs, & de l'autre côté la Déesse des Richesses.

Le second Carosse en argent, sculpté par le Sr. Pelletier, garni d'un Velours bleu, brodé en argent, relevé en bosses, l'Imperiale contournée de Bronze argenté, & couverte d'un Velours brodé, étoit attelé de huit Chevaux de Frise gris pommelés, les ornemens des crinieres & les Aigrettes étoient bleués & argent dans le goût des précédentes; les Harnois étoient couverts du même Velours galonné d'argent, & garni de Bronze argenté.

La Caleche, dorée par le Sieur Martin le jeune; étoit garnie d'un Velours verd brodé en or, l'Imperiale étoit couverte du même Velours, contournée & couronnée de Bronze doré: La Peinture représente des Vertus heroïques & morales: La Caleche étoit attelée de huit Chevaux pies; les ornemens des crinieres étoient garnis de Rubans & Glands d'or, les Aigrettes, Crépines & Cartifanes d'or; les Harnois couverts de même Velours, piqué d'or

de

de trait & garnis de Bronze doré.

Une Berline, dorée par le Sieur Martin l'aîné, étoit garnie de Velours cramoisi, ornée d'une Broderie d'or, l'Imperiale étoit contournée de Bronzes dorés : Elle étoit attelée de huit Chevaux Bais Danois, les ornemens des Crinières & les Aigrettes étoient or & cramoisi, & les Harnois de maroquin rouge garnis de Bronzes dorés.

Une Berline, dorée & garnie de Velours cramoisi cizelé, & attelée de six Chevaux, les Harnois de maroquin rouge & de Bronze doré.

On a employé les plus habiles Ouvriers de Paris pour faire ces Equipages.

Les Chevaux de Carrosses, les Chevaux de main, & la plus grande partie des autres Chevaux montés par les Domestiques, étoient de l'Écurie de l'Ambassadeur.

Le 23. le Prince de Pons & le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, se rendirent à l'Hôtel de Mr. l'Ambassadeur & le conduisirent dans les Carrosses du Roi à Versailles, où il eut avec les formalités accoutumées la première Audience publique de Sa Majesté, ensuite de la Reine, de Mgr. le Dauphin, & de Mesdames de France. Après ces Audiences il fut traité par les Officiers du Roi, & reconduit ensuite à Paris dans les Carrosses de Leurs Majestés. Mr. le Cardinal de Fleuri dont la santé est raffermie, le Duc de Penthièvre, le Prince de Rohan, le Duc de Boissillon, le Comte de Marfan, & le Prince de Pons de la Maison de Lorraine, qui avoient accompagné le Prince de Lichtenstein à l'Audience, eurent l'honneur de se couvrir ce jour-là devant Sa Maj.

IV. Le Roi a nommé à l'Évêché de Soissons, l'Abbé Duc de Fitzjames, & à la plupart des Abbayes vacantes : Celle de *Beaulieu*, Ordre de *St. Augustin*,
Dioecèse

Diocèse de St. Malo, est donnée à l'Abbé de Tiercent de Ruellant; celle de *N. D. de la Caignotte*, à l'Evêque de Dacqs; celle de *Belle Etoile*, Ordre de Prémontré Reformé, Diocèse de Bayeux, à l'Abbé Brosseau, Chapelain du Roi & de la Reine; celle de *Mondages*, même Ordre, Diocèse de Lizieux, au Pere Buste, Prieur de l'Abbaye de Sery aux Prez, même Ordre, Diocèse d'Amiens; celle de *Moirmont*, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Châlons sur Marne, à Don de la Tasse, Religieux Benedictin de la Congrégation de St. Maur, & nommé depuis peu à l'Evêché de Bethleem; celle de *Meilleraye*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Nantes, à l'Abbé Boulain, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de St. Malo; celle d'*Aubignac*, même Ordre, à l'Abbé de Varennes, Archidiaque de l'Eglise Métropolitaine de Bourges; celle de *Malaise*, même Ordre, Diocèse de Châlons, à la Dame de Brilay de Demenville; & celle de *Jouarre*, vacante par la mort de Madame de Rohan-Guimenée, à Madame de Saint-Herem, sœur du Marquis de Montmorin, Gouverneur de Fontainebleau. Le Roi n'a pas encore nommé à l'Abbaye de Sercamp, Diocèse d'Amiens, vacante par la mort du Primat de Pologne, à laquelle il avoit été nommé au mois de Fevrier de l'année dernière.

V. On a eu quelque crainte pour la vie du Duc de Chartres, qui se trouva attaqué le 21. Decembre d'un grand mal de côté avec fièvre. On le transporta d'abord au Pavillon d'Orléans dans l'appartement de Mr. d'Argenson, où il fut saigné. La petite verole s'étant déclarée le 23. ce Prince demanda lui-même le Viatique qui lui fut administré le lendemain. La suppuration s'est faite depuis sans aucun fâcheux symptôme, ce qui a diminué les appréhensions où l'on étoit. On le dit à présent tout-à-fait rétabli.

VI. Un accident fâcheux arriva le 7. Decembre à *Gignac*, Ville Royale du Languedoc, le Clocher de la Paroisse de *St. Pierre* étant tombé sur la voute de l'Eglise, où il y eut cent quinze personnes écrasées. Cette nouvelle venue en Cour a été suivie de celle que vers l'ami Decembre on avoit ouvert à *Rouen* une Cave à l'Eglise de *Nôtre-Dame*, où l'on enterre les Chanoines, & qu'on y a trouvé un cercueil de plomb renfermant le corps d'un Seigneur de la Maison de *Villars-Brancas*, lequel est encore aussi frais que le jour qu'il y fut déposé, quoiqu'il y ait 143. ans. C'est lui qui soutint le Siége de *Rouen* en 1594. & l'année suivante. Il fut fait prisonnier de guerre par les Espagnols au Siége de *Doutlens*, & tué par eux : Il étoit Grand Baillif de *Caux* & Gouverneur du *Havre*. Les Nouvelles publiques ont déjà annoncé cette nouvelle.

VII. Le Comte de *Boissieux*, Commandant les Troupes Françoises qui sont en *Corse*, informe régulièrement la Cour de tout ce qui s'y passe ; mais jusqu'à présent les avis qu'il a donnés ne repondans pas tout-à-fait à la résolution prise de faire rentrer les *Mécontens* de cette Isle sous l'obéissance qu'ils doivent à leurs Maîtres, outre le renfort qui doit y être arrivé actuellement, il paroît qu'on sera obligé d'en envoyer un nombre beaucoup plus considérable ; puisque ce n'est que par la force que cette Nation entière pourra être réduite. On le remarque d'autant plus, qu'un Décret que le Général François leur a fait communiquer n'a pas produit ce qu'il pouvoit en attendre. Ce Décret concernant l'accommodement réglé sous la médiation du Roi entre la République de *Genes* & les *Corfes* porte ce qui suit :

„ Il y aura une amnistie générale avec rappel du
 „ Ban & même des Galeres en faveur de ceux qui,
 „ pour cause de rebellion, dont il ne sera plus parlé,
 „ pourroient

» Pourroient avoir encouru ces peines : Chacun sera
» rétabli dans les Biens & Honneurs , pourvû qu'il
» ait accepté l'Amnistie , & se soit soumis au Re-
» glement.

» Il y aura un defarmement general avec peine
» de mort sans rémission , pour tous ceux qui dans
» la suite seront trouvés avec des armes.

» Les Impôts, Subsidés & Gabelles, qui pen-
» dant la revolte n'auront pas été payés, seront
» remis, & il ne sera plus rien demandé à cet
» égard ni d'aucun autre Droit du Prince, dont
» l'exaction ne commencera que du premier Octobre
» 1738.

» Le Commissaire Général de l'Isle ne pourra
» plus comme ci-devant envoyer aux Galeres, ~~est~~
» *informata conscientia* ; il pourra seulement faire
» prendre les coupables, instruire leurs procès, &
» les envoyer à Genes, pour y être décidés selon
» les formes de la justice.

» Le Tribunal Superieur de Corse sera composé
» de trois Auditeurs étrangers, qui ne pourront
» être ni Corfes, ni Genoïs. Les Juges inférieurs
» seront Corfes, & jugeront en dernier ressort sans
» appel les Causes qui n'excederont pas la valeur
» de cinq cens livres, faculté qu'ils n'ont eu ci-de-
» vant que jusqu'à vingt-cinq livres.

» On érigera des Colleges & Lieux d'Etudes
» pour les jeunes Gens : Les Corfes seront élevés
» à la Dignité Episcopale comme les autres Sujets
» de la Republique de Genes, qui dans le cas de
» vacances des Siéges, promet de les proposer au
» Pape pour les remplir.

» La Republique nommera chaque année pen-
» dant cinq ans quatre Familles Corfes pour être
» honorées de la Noblesse, & jouir des honneurs

» &c

» & prérogatives qui y sont attachés ; ce qui fera
 » vingt Familles Nobles.

» Les assassinats seront désormais punis de mort
 » sans rémission, & la République s'engage à ne
 » jamais accorder de grace ni d'azile.

Ce Règlement a été signé à Fontainebleau par Mr. Amelot au nom du Roi, & par le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur, au nom de Sa Maj. Imp., ces deux Monarques devans être garants de l'exécution des conditions qu'il porte, dont la plus amère pour les Rebelles est leur désarmement. Cependant ils n'ont plus rien à attendre du Seigneur Theodore, dont le sort, après sa retraite à *Naples*, fut d'y avoir été arrêté, conduit ensuite sous bonne Escorte, à *Gaëte*, où il a été détenu douze jours, pendant lesquels on l'a traité avec assez de distinction. C'est ce qu'on apprend de bon endroit avec cette ajoute, que la nuit du 14. Decembre il partit de *Gaëte*, escorté par une Compagnie de Cavalerie qui a été relevée à mi-chemin par une autre Compagnie, dont il a été accompagné jusqu'à *Terracina*, premier Port de l'Etat Ecclesiastique de ce côté-là : Qu'à la Rade de *Terracina* il y avoit une quarantaine d'Officiers Corfes dans deux grandes Felouques, lesquels ayant vû approcher leur Chef, se sont jetés dans la mer pour le recevoir ; ils l'ont porté dans une de ces Felouques, qui sur le champ ont levé l'ancre & mis à la voile en présence de la Compagnie de Cavalerie.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **C**Orse. Après la publication du Decret rapporté ci-dessus, les Mécontents convoquerent entr'eux une assemblée générale, pour se déterminer sur son acceptation. Tout leur parut assez acceptable, si ce n'est l'article de mettre bas les armes & de les consigner; aussi cet article tient-il encore dans la rébellion tous les Districts des montagnes, qui prennent pour prétexte de leur refus l'incertitude des suites de l'accommodement; d'où il est à présumer qu'ils y persisteront au moins le reste de l'hiver, n'ayans rien à craindre pendant cette saison de la part de ceux qui songeroient à les aller attaquer, à cause des neiges dont ils sont environnés dans leur situation, d'ailleurs de très-difficile accès. Il n'y a ainsi que la fertile Province de *Balagna* & les Districts les plus exposés dont les étages sont à Toulon, qui ayent accepté le Reglement, en envoyant quatre Députés au Comte de Boissieux, pour se mettre sous la protection du Roi de France. Mais ce n'est pas cet événement, sur lequel on pouvoit compter d'avance, qui rend la tranquillité dans l'Isle. Ceux de ses Habitans qui persistent dans leur opiniâtreté sont les plus nombreux, & pour les réduire il faut encore beaucoup de tems & des forces beaucoup supérieures à celles qu'il y a présentement. Mr. de Boissieux en connoit la nécessité, puisqu'il a envoyé plusieurs Exprés à sa Cour, afin de demander un renfort plus considerable que celui qu'on attend à tout moment d'*Anti-*
tibes

Antibes où l'on apprend qu'il s'est embarqué. Il en a d'autant plus besoin, que ses Troupes ont été déjà attaquées par les Rebelles dans une rencontre, & qu'il est à craindre que les Districts qui se sont soumis au Decret publié, ne soient pas assez à l'abri de la vengeance des Montagnards pour le parti qu'ils ont pris.

Quantité de liés & autres choses nécessaires sont arrivés au commencement de Decembre de *Genes* à *Ajaccio* & à *Calvi*, pour le renfort des Troupes Françaises attendu d'*Antibes*.

Il y a des Lettres qu'on a reçues de l'Isle qui portent, que le Seigneur Théodore y a reparu sur la fin de Decembre. Mais on doit attendre la confirmation de cet avis avant d'y ajouter foi, à cause que les Lettres de *Genes* n'en font aucune mention, & portent seulement que la nuit du 16. au 17. Decembre les deux grandes Felouques à bord desquelles il fut accueilli à *Terracina*, arriverent à *Porto-Ercole*, & qu'il passa avec les Officiers Corfes à bord d'une Frégate portant Pavillon Suedois, & montée de 28. pièces de Canon, qui y étoit arrivée depuis quelques jours : Que le 17. à la pointe du jour ces trois Vaisseaux remirent ensemble à la voile : Que la Frégate salua la Place de onze coups de Canon, & que le salut lui fut rendu par un pareil nombre : Que lorsqu'elle eut gagné le large, elle replia le Pavillon Suedois, & qu'en ayant arboré un verd & jaune qui est celui du Seigneur Théodore, elle salua *Porto-Ercole* de 21. coups de Canon, & tourna le Cap vers le Ponent.

II. *Naples*. On croit que le Roi imaginaire de Corse presentera encore une scene sur le Théâtre de cette Isle avant que les François ne soient parvenus à réduire les Insulaires qui l'ont pris pour leur Chef. Ce qu'on vient de remarquer à son sujet,

Jet, en donne quelque idée, & fait toujours voir que cette Royauté qu'il représente avec frais & assez de faste, est un rôle soutenu par une Royauté effective. On ne veut pas croire néanmoins que les Rois d'Espagne, ou des deux Siciles y aient quelque influence, considéré ce qui s'est passé à l'égard de ce Seigneur, afin qu'il quitte entièrement le territoire du Royaume. Ce fut la nuit du 1. au 2. Decembre que Mr. Perelli, Confellier-Député de la Nation Hollandoise, & Mr. Ulloa, Auditeur Général des Armées du Roi, se rendirent avec 40. Grenadiers à l'Hôtel du Consul d'Hollande, où le Seigneur Theodore s'étoit retiré en revenant de l'Isle de Corse: Après avoir apposé le seel à ses papiers & effets, ils lui déclarerent que le Roi avoit jugé à propos de le faire transporter à Gaëte, ce qui fut exécuté sur le champ, ayant été conduit dans cette Forteresse avec deux personnes qu'on dit de ses parens, à bord d'une Felouque de Sa Maj. Ensuite on relâcha des arrêts le Capitaine de la Fregate Hollandoise dont nous avons fait mention le mois dernier. C'est, selon toute apparence, à la réquisition du Roi Très-Chrétien, que le Baron de Neuhoff fut arrêté; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que les précautions qu'on a prises à ce sujet, la manière dont il a été traité dans ses arrêts à Gaëte, & son relâchement, ne renferment quelque chose de mystérieux; car immédiatement après qu'il eut débarqué à Gaëte, quatre Officiers le conduisirent à la Citadelle, & l'accompagnèrent jusqu'à l'appartement qu'on lui avoit préparé; ensuite on lui donna deux Sentinelles pour le garder, avec un Officier qui resta dans la chambre pendant tout le tems qu'il fut détenu. On a eu d'ailleurs tous les égards possibles pour sa personne, le Gouverneur & les Officiers les plus distingués sont allé le voir de tems

en tems , & tous les effets lui ont été rendus par ordre du Roi.

III. Il y a une nouvelle Junte établie par Sa Maj. pour faciliter les progrès du Commerce dans le Royaume, & examiner les projets qui lui seront présentés tendans à l'augmenter. Le résultat de ses premières délibérations a été de faire sçavoir à tous les Receveurs Généraux des Droits publics, qu'il étoit convenable, & que c'étoit l'intention du Roi, que les particuliers de leurs Départemens se cotisassent à proportion de leur état, afin de fournir aux frais nécessaires pour l'exécution d'un plan concernant un nouveau Môle à construire, & qui rendra plus sûr le Port de Naples. Cette notification a déjà produit l'effet que l'on en pouvoit attendre, les Receveurs subalternes des différentes branches du Commerce s'étant engagés à payer les uns mille ducats, les autres plus ou moins, une fois pour toutes. On se porte en même-tems à ce qui peut empêcher que le Commerce maritime ne soit pas troublé; on construit à cet effet, & l'on doit armer en guerre quatre Fustes destinées à aller en course, chacune avec une Galere & une Galliotte du Roi, pour donner la chasse aux Corsaires de Barbarie qui infectent les Côtes.

IV. On fit sur la fin du mois de Novembre & le commencement du mois suivant une reforme générale dans les Troupes de Sa Maj.; elle eut lieu tant sur l'Infanterie que la Cavalerie de les Armées. Tous les Soldats de petite taille furent congédiés; mais ce qu'il y a de louable dans cette reforme, c'est qu'on a cassé tous ceux qui étoient reconnus yvrognes, ou adonnés à d'autres défauts.

V. Le jour de la fête de Saint Janvier, premier & principal Protecteur du Royaume, a été célébré avec la solennité ordinaire, & la liquefaction de son

son sang s'est faite aussi au contentement de tout le monde. Quelques jours auparavant la Cour avoit reçu de Rome le projet de la confirmation que le Pape veut accorder pour les Statuts du nouvel Ordre que le Roi a érigé à l'honneur de ce Saint Martyr ; mais ce projet ayant été examiné par la Jurisdiction Royale, on y a fait des remarques & des changemens que le Saint Pere sera supplié d'approuver.

VI. *Rome.* Le cérémonial ayant été réglé par rapport à l'Audience que le Prince Royal & Electoral de Saxe devoit avoir du Pape, il s'y rendit le 26. de Novembre sous le nom de Comte de Lusace. S. A. R. entra dans le Palais par les Jardins où elle fut reçue hors la petite porte, par le Maître de Cérémonie, & à l'Anti-Chambre par le Majordôme, le Maître de Chambre, & toute la Cour Papale. Ayant été introduite auprès du Pape, Elle lui baïsa d'abord les pieds, & ensuite la main. Après cette cérémonie, Sa Sainteté lui dit de se couvrir & de s'asseoir, & s'entretint quelque tems avec S. A. R. qui fut reconduite avec les mêmes formalités. A son retour au Palais Albani, où Elle loge, Elle trouva cent corbeilles remplies de toutes sortes de fruits & confitures que le Pape y avoit envoyées. Ce Prince alla le lendemain rendre visite aux Princes & Princesses de la Maison Corsini. Le Duc Don Philippe accompagné du Duc Strozzi, le reçut à la portiere de son Carrosse, & la Duchesse & les Princes au haut de l'escalier devant la porte de la Sale. Il s'y arrêta une heure, & fut reconduit de la même maniere. Rien ne surpasse la grande generosité dont S. A. R. a donné des marques tant dans le Royaume de Naples, que depuis son arrivée à Rome, & rien n'égale la maniere gracieuse & la politesse avec laquelle elle donne tous les jours

de grands soupers à la Noblesse, & qu'elle accompagne les présens: On les passera tous sous silence, ceux qu'elle a fait au Maître de la Maison du Pape, au Cardinal Albani, & à une infinité d'autres personnes du premier rang, pour dire seulement qu'elle a montré dans une occasion sa libéralité à tout l'Etat Ecclesiastique, ayant envoyé plusieurs lingots d'or & d'argent à l'Hôtel de la Monnoye pour en faire battre des especes. Elle le fit en saisissant le moment qu'on lui donna avis que la Chambre Apostolique avoit contracté avec un Banquier de Rome, lequel se charge d'en prendre des grains, de la laine, & d'autres dentées, & de fournir à la place de l'or & de l'argent en barres pour subvenir à la disette de la monnoye qui recommençoit dans les Etats du Pape. On passe également sous silence les grandes charités qu'il a faites aux pauvres. Le 13. Decembre ce Prince alla voir les raretés & antiquités qui sont au Capitole: Les Conservateurs du peuple & autres Chevaliers Romains, en habits de cérémonie l'y reçurent, & lui présentèrent une magnifique collation. Le 23. s'étant rendu à la Basilique de St. Jean de Latran, le Majordome du Pape qui s'y étoit aussi rendu par ordre de Sa Sainteté, le conduisit dans la Sacristie où on lui fit voir les Chefs des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, la Verge de Moÿse, la Table à laquelle le Sauveur du monde fit la Cene, & plusieurs autres Reliques qu'on garde dans le Trésor de cette Eglise. Le jour suivant le Prince Royal envoya au Pape, au Cardinal Corsini & au Cardinal Aquaviva plusieurs barils de vin de Tockaj.

VII. Les conférences pour régler l'Immunité dans le Royaume de Naples, commencerent le 5. Decembre chez le Cardinal Corradini, & continuent; mais on ne publie encore rien de l'état où se trouve

cette

cette affaire. Celles qui roulent sur l'accommodement projeté avec la Cour de Turin, prennent un train qui donne toute espérance de voir enfin sans plus de délai cet accommodement conclu. C'est là d'ailleurs le grand objet de la Cour de Rome, y ayant une Congrégation ordonnée par le Pape qui a déjà réglé divers points: elle est composée des Cardinaux Corradini, Gentili, Passeri, & Alexandre Albani; Mr. Torregiani y assiste en qualité de Secrétaire; & le Comte de Rivera, Ministre du Roi de Sardaigne, s'y trouve également.

VIII. Le Pape a renouvelé la Bulle de la Croisade pour le Roÿstume de Portugal; & le 19. Sa Sainteté tint Consistoire, dans lequel Elle créa Cardinal Mr. Valenti Gonzague Archevêque de Nicée & Nonce Apostolique à la Cour d'Espagne. On dépêcha aussi-tôt un Exprés pour en porter la nouvelle à ce Prélat, & le soir il y eut, selon la coutume, des illuminations & des feux de joye en divers endroits de la Ville de Rome.

IX. Il y a présentement toute certitude que les difficultés qui arrêtoient l'accommodement du Cardinal Cinfuegos, par rapport à l'Archevêché de Montreal, sont levées. Son Eminence le résigne au Cardinal Aquaviva, moyenant une pension de 24. mille écus Romains. On a avancé avec peu de fondement le mois passé, que cet Archevêché paroïssoit destiné pour le Cardinal de Bourbon.

X. Par ordre de la Sacrée Consulte on a publié une Ordonnance qui interdit tout Commerce de Bestiaux avec les Etats de *Castiglione*, de *Florence*, *Chiane*, *Cassentino*, & le Territoire de *Monte-Pulciano*, où il s'est glissé de nouveau une maladie épidémique parmi les bêtes à cornes. Mr. Caraffa, Gouverneur de Viterbe, a ordre de se rendre à cet effet sur les frontieres de la Toscane en qualité de Com-

missaire Apostolique , & d'y faire les dispositions nécessaires pour empêcher l'entrée de ces bestiaux.

XI. *Venise*. Le Tribunal de la Santé fit publier le 15. Decembre un nouveau Decret très-rigoureux à l'occasion de la maladie contagieuse qui regne en quelques endroits du Royaume de Pologne; Il y est défendu, sous peine de la vie, à qui que ce soit de faire venir de ce Royaume aucunes denrées, ou marchandises, & l'on repute la Moravie, la Silésie & la Suisse parmi les Pays suspects, en assujettissant ceux qui en viennent à une quarantaine de 21. jours. Le même Tribunal a été inflexible aux demandes du Grand Duc de Toscane, n'ayant pas voulu lui faire la moindre grace sur la quarantaine dont il l'avoit requis de le délivrer; de sorte que S. A. R. s'y est soumise. Brant partit le 17. de Vienne pour se rendre dans la Capitale de ses Etats, Elle arriva le 28. avec la Grande Duchesse son Epouse, & le Sérénissime Prince Charles son frere, sur la frontiere de cet Etat, où L. A. R. & Sér. furent reçûs avec tous les honneurs qui leur sont dûs par des Commissaires de la Répub'ique nommés à cet effet, & conduites à un magnifique Palais qui leur avoit été préparé près de *Verone*, pour y faire la quarantaine requise avec toute leur suite qui est très-nombreuse, Elles avoient couché la veille à *Alla*, & le 26. à *Trente*, où l'Evêque & Prince leur fit une réception Royale, toutes les Cloches de la Ville ayant sonné à leur entrée, pendant laquelle on fit plusieurs décharges du Canon des Ramparts. On leur donna le soir un souper en maigre, servi avec autant d'ordre que de profusion de tout ce que les Lacs, les Rivières du Pays, & la Mer Méditerranée fournissent en poissons exquis. L'Evêque & Prince fut de la table de L. A. R.; & les Seigneurs & Dames de leur suite souperent à d'autres qui firent toutes servies

des Princes Sc. Fevrier 1739. 133

avec les mêmes délicatesse & profusion. Le Château où logerent L. A. R. & toutes les Ruës de la Ville furent illuminés pendant toute la nuit. A leur sortie de Trente on fit des décharges du Canon, & les Cloches sonnerent comme à leur entrée.

La République a eu avis de la prise d'un Bâtimement Marchand Venitien, faite par un Corsaire de Tripoli, après un sanglant combat : Elle a reçu aussi des Lettres de Constantinople, dont le contenu s'accorde assez avec ce que nous avons rapporté à l'Article de France de ce Journal, touchant une rupture apparente entre la Porte Ottomane & la Perse ; car elles ajoutent " que l'une des demandes de Thamas-
" Kouly Kan est que le Grand Seigneur satisfasse
" la Russie ; que les Troupes Persanes ont été ren-
" forcées sur la frontiere, & qu'il y a déjà eu
" des hostilités de part & d'autre. "

XII. *Toscane.* Les maladies épidémiques qui se sont manifestées parmi les bestiaux à *Arezzo*, & dans quelques autres Districts de cet Etat, vont en diminuant, & l'on espere que le froid & les précautions qu'on a prises les feront cesser entièrement ; on ne laisse pas cependant de continuer des prieres publiques instituées dans toutes les Eglises de Florence, pour demander à Dieu qu'il acheve d'en délivrer cet Etat.

Un autre mal auquel on n'a trouvé encore aucun remede, c'est la défection parmi les Troupes : Nonobstant la rigueur qu'on exerce contre ceux qui sont pris, & toutes les mesures concertées jusqu'ici pour l'arrêter, elle continuë sur le même pied ; ce qui a occasionné vers la fin de Decembre la tenuë d'un grand Conseil, dans lequel on doit avoir réglé un article pour obvier efficacement à ce défordre.

On travailloit vers le même tems à un arc de triomphe magnifique devant la Porte de S. Galles
de

de Florence, pour être prêt au tems de l'arrivée du Grand Duc en cette Ville; & tous les autres préparatifs ordonnés au même sujet ont été redoublés & sont poussés avec chaleur depuis la réception d'une Lettre de Son Altesse Royale, qui a informé le Conseil de Régence de son départ de Vienne.

La vente des Biens allodiaux de la Maison de Médicis a de nouveau recommencé, quoiqu'elle eut été encore discontinuée après l'achat fait par le Chevalier Charles Ginori, dont nous avons fait mention le mois dernier.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAYS DU NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Le *Senatus - Consilium* qui se tient après chaque Diette générale, & qu'on avoit fixé au premier Decembre, n'a pas encore eu lieu tant à cause de l'indisposition du Roi qui a continué jusques bien avant dans ce mois, que pour d'autres raisons qui ont été pesées; mais il sera tenu, comme on le prétend, dans le cours du présent mois de Fevrier, les ordres ayant déjà été envoyés aux Sénateurs qui sont allés à la campagne, pour les inviter à y venir assister. Une nouvelle Diette extraordinaire sera aussi convoquée pour s'assembler pendant le mois de Mai, si un bruit répandu à ce sujet ne porte pas à faux; la Cour ne partiroit dans ce cas-là pour retourner à Dresde que sur la fin de Juin, ou au mois de Juillet prochains; mais il y a quelque apparence du contraire.

II. Le corps du feu Comte Théodore Porocki, Archevêque de Gnesne & Primat du Royaume, fut transporté le 3. Decembre de Varsovie à *Wola*, avec toute la pompe imaginable: Il étoit posé sur un Char tiré par six Chevaux. Le Clergé Séculier & Régulier assista au Convoi funebre, avec tous les Sénateurs qui étoient en Ville, le Magistrat en corps, quantité de Dames, & tous les Mériers. Les Domestiques du défunt Prélat portoiént tous des flambeaux. Le corps fut conduit le 4. à *Lowitz*, où il a dû rester jusqu'après les Fêtes de Noël qu'il a été réglé de le transporter à l'Eglise Primatiale de *Gnesne* pour y être inhumé. Le cœur du feu Primat a été déposé dans l'Eglise du College des Jesuites de la Couronne, qu'il a fondé.

III. Ce fut seulement le 19. que le Roi conféra au Cardinal Lipski Evêque de Cracovie, l'Archevêché de Gnesne avec la dignité de Primat du Royaume qui y est attachée. L'Evêché de Cracovie fut donné en même-tems à l'Evêque de Cujavie, qui est succédé par l'Evêque de Colm. On n'apprend pas que Sa Majesté ait encore disposé de ce dernier Evêché, quoiqu'Elle eut déjà nommé à diverses Charges vacantes.

IV. Le Baron de Keyserling, Ministre de Russie, est allé faire un tour à Petersbourg, où il va rendre compte de l'état des affaires dans ce Royaume & du succès de ses négociations, afin de recevoir à ce sujet de nouvelles instructions: Il est accompagné du Comte de Flemming, Général d'Artillerie; ce qui fait croire que la Cour a chargé ce dernier d'une commission concernant l'entrée des Troupes Molcovites dans le Royaume.

Ces Troupes, selon la teneur des Lettres qu'on reçoit de la frontiere, continuent à garder avec soin les avenues de *Kiow*, n'étant permis à personne d'y entrer

entrer ni de passer le *Dnieper* qu'après une quarantaine de quatre semaines : Le Général de Munnich qui a donné ces ordres, étoit encore à *Kiow* dans le mois de Decembre, faisant des dispositions pour détacher de son Armée un Corps considérable que l'on dit toujours être destiné à aller renforcer l'Armée de l'Empereur en Hongrie.

Les mêmes Lettres portent aussi que la peste a presque entièrement cessé à *Caminiac*, & que les Habitans qui s'étoient retirés à la campagne, y étoient rentrés.

V. *Russie*. Mr. le Comte d'Ostejn, Ambassadeur de l'Empereur, insiste fort sur l'exécution de la promesse qui lui a été faite d'un Corps de Troupes auxiliaires que la Czarine enverroit en Hongrie, & qui doit consister en quinze Régimens. On se persuade que le Général Botta qui doit être actuellement arrivé à Petersbourg de la part de l'Empereur, contribuera aussi par son ministère à exécuter ce qui reste encore à régler sur cet important article, en même-tems qu'il assistera aux conférences, dans lesquelles on prendra les dernières résolutions sur ce qu'il y aura à mettre en œuvre la Campagne prochaine, de laquelle on se promet plus que de la dernière : Car on parle beaucoup d'une nouvelle Alliance avec Thamas Kouly Kan, dans laquelle la Cour de Vienne entrera, & qui aura pour objet d'obliger la Porte Ottomane d'accepter des conditions de paix qu'on lui offrira. Ce qui paroît confirmer ce bruit, ce sont les fieres propositions faites en dernier lieu de la part de Thamas-Kouly-Kan au Grand Seigneur ; c'est aussi la nouvelle Ambassade que ce Prince Oriental a envoyée à Sa Maj. Cz. Cette Ambassade est de deux Sujets au lieu d'un, comme nous le dûmes le mois passé : Ils ont fait au mois de Novembre leur entrée publique à Petersbourg

bourg avec une suite de plus de 80. personnes, & furent conduits au Quartier qu'on leur avoit préparé à *Vasily - Ostrow*; l'un se nomme *Mahomet Risa*, Kan ou Gouverneur de *Chadscar*, & l'autre *Tayp*, Kan ou Gouverneur de *Casbin*. Quelques jours après la Czarine leur donna Audience, à laquelle s'est trouvé l'ancien Ambassadeur.

VI. La conduite qu'ont tenuë pendant la Campagne dernière les Généraux *Munnich* & *Lasci* a été également approuvée. On a reconnu que le premier avoit agi avec toute la prudence possible vers le *Dniester*, & qu'il étoit nécessaire avant d'abandonner les bords de cette Riviere, qu'il fit sauter les fortifications d'*Oczakow* & de *Kinburn*, pour les raisons qu'on a rapportées ailleurs *. Quant à la dernière expédition de Mr. *Lasci* en *Crimée*, on a remarqué qu'il avoit exécuté avec toute l'exactitude possible les ordres qui lui avoient été envoyés. Le butin que ce Général y a fait, est très-considérable: Non seulement il a pris un nombre suffisant de Chevaux Tartares pour remonter sa Cavalerie, mais il a aussi enlevé plus de dix mille Bœufs qu'il a conduits en *Ukraine*. Deux prisonniers de distinction qu'il fit dans la même expédition, ont été conduits en triomphe à *Petersbourg* sur la fin de Novembre: Ce sont le *Bacha Aba-Becker*, & *Chadgi Mahomet* Aga des Janissaires; une trentaine de leurs Domestiques les suivoient, & pour que le spectacle fût plus grand, les Soldats qui escortoient ces prisonniers, portoient cinquante cinq Drapeaux & autres marques de trophées enlevés sur les Infidèles lors de la reddition des Lignes de *Précop*, & dans les diverses actions qu'il y a eu depuis avec les Turcs.

VI.

* Voyez le dernier Journal, page 62.

V I. Aussi - tôt que Mr. de Nolen, Ministre de Suede auprès de Sa Majesté Czarienne, eut reçu le Courier de Stockholm qui lui a apporté la nouvelle que le Traité de Subside, ou d'Alliance, entre les Couronnes de Suede & de France, avoit été renouvelé, il en donna part au Ministère, en assurant en même-tems le Gouvernement, que ce Traité ne porteroit aucun préjudice à la bonne intelligence qui regne entre la Suede & la Russie.

V II. *Suede.* On n'est pas plus informé que le mois passé sur le tems que finira la Diette de ce Royaume : Elle continuë ses séances avec l'ordre, l'unanimité & le secret qu'on y admire depuis plusieurs années. Les matieres sur lesquelles elle a délibéré semblent néanmoins être toutes réglées, aussi-bien que celles qu'avoit présenté l'événement inopiné, dont on a parlé il y a deux mois, puisque le Roi, dont la santé est entièrement rétablie, a repris les rennes du Gouvernement, & l'a même fait savoir aux Ministres Etrangers, afin qu'ils se présentassent de nouveau aux Audiences de Sa Maj. lorsqu'ils auront des affaires à proposer.

Les Garnisons de *Stralsund* & de l'Isle de *Rügen* vont être renforcées de quelques mille hommes, on croit qu'il y a quelque affaire qui paroît le demander : Le Roi a déjà donné ses ordres à ce sujet.

La nouvelle fâcheuse du naufrage dont on a parlé à l'Article d'Espagne, a causé un vrai déplaisir à la Cour, le grand Vaisseau avec partie de l'Equipage qui a péri ayant coûté de grosses sommes : Il étoit destiné, comme on l'a dit, à se rendre à Constantinople. La Compagnie Orientale en fait équiper un autre à *Gottenbourg* percé pour plusieurs pièces de Canon, mais il a sa destination pour la *Chine*.

V III. *Dannemarc.* Un Vaisseau venant des établissemens que cette Couronne a dans l'*Amerique*,

entra le 24. Decembre dans le Port de Coppenhague avec une cargaison très-riche, c'est le troisième qui en est revenu depuis deux mois. Le Vaisseau que la Compagnie Orientale envoie à la Chine, est au contraire sorti du même Port, & n'attendoit sur la fin du même mois qu'un vent favorable pour mettre à la voile.

Il y a une négociation entamée avec la Cour de France, que Mr. de Chavigni, Ministre du Roi Très-Christien, conduit avec beaucoup d'habileté; On publie qu'elle a pour but de faire acceder Sa Maj. Danoise au Traité conclu dernièrement entre la France & la Suede. Une affaire litigieuse qui vient d'arriver à *Steinhors* dans le *Holstein* aura, peut-être, quelque entrée dans cette négociation. Elle est toutefois d'importance & fort serieuse, puisqu'un Détachement de Troupes d'Hannover a attaqué & fait déloger du Baillage de *Steinhors* les Danois qui s'y étoient rendus par ordre de la Cour pour en occuper le Château. La Cour informée de cette entreprise des Hannoveriens, a ordonné aux Troupes de la Garnison de Coppenhague de se tenir prêtes à marcher. Celles qui sont en *Fuelande*, dans le *Holstein* & même en *Norwegue* ont reçu de pareils ordres, & l'on pense que si l'on ne trouve pas le moyen de finir amiablement le différend survenu, on formera au Printems prochain dans le *Holstein* une Armée de plus de 20. mille hommes. On veut croire aussi qu'en cas de besoin, la Suede fournira un Corps de huit ou dix mille hommes de Troupes auxiliaires, conformément à un Traité conclu entre les deux Couronnes. Mais voyons les circonstances de l'événement dont il s'agit, & quelles en sont les suites jusqu'à présent.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, en HONGRIE, & en TURQUIE, depuis le mois dernier.

Broüillerie
entre les
Cours de
Dannemarck
& d'Hannover
au sujet
d'un Baillage.

I. **L**Es droits contestés de Leurs Majestés Britannique & Danoise sur le Baillage de *Steinhorsf* dans le Duché de *Holstein*, annoncent une rupture inévitable entre Elles, si quelque Puissance ne se porte à la prévenir par l'office de ses bons offices. Un acte d'hostilité commis le 14. Decembre, & l'ordre donné par les deux Monarques aux Troupes de part & d'autre pour soutenir ces droits, sont une preuve visible de ce qu'on avance. C'est en qualité d'Electeur d'Hannover que le Roi d'Angleterre forme les prétentions sur le Baillage de *Steinhorsf*. Environ 200. hommes de ses Troupes sous les ordres d'un Colonel se presenterent le 14. Septembre au matin devant le Château, ou Maison Seigneuriale de ce nom, qui est flanqué d'un Fossé avec un Pont Levis, & qui étoit occupé par trente-trois Dragons de Troupes Danoises. Le Capitaine qui commandoit, fut amiablement requis de se retirer avec sa troupe du Territoire de *Sa Maj.* Britannique; mais il le refusa; & alleguant qu'il avoit ordre de se défendre jusqu'à l'extrémité si l'on prétendoit le déloger du Territoire de *S. M.* Danoise, il ordonna à son monde posté derrière le Pont Levis, de faire feu sur les Hannoveriens, & blessa lui-même de son Epée un Lieutenant qui s'étoit le plus avancé. Le Détachement de Troupes d'Hannover tira à son tour sur les Danois qu'il poussa

poussa à travers le Pont - Levis jusqu'au Château; d'où ceux-ci tirèrent encore quelques coups & cederent à la force en le rendant. Il y a eu dans cette petite action trois hommes de tués de la part des Hannoveriens, & du côté des Danois le Capitaine qui les commandoit, & un Dragon, outre quelques blessés de part & d'autre. Un petit Détachement de Troupes Danoises qui sont dans le voisinage vint le lendemain retirer le Capitaine & le Dragon tués & les blessés; le reste qui avoit été fait prisonnier de guerre, fut conduit sous une Escorte de Troupes de Hannover sur le Territoire de Holstein, où on leur rendit leurs armes & leurs munitions. C'est ainsi que les Danois furent délogés du Château de *Steinhorst*. Le Colonel Hannoverien qui s'en est emparé s'y est retranché, & a fait d'abord dresser un Acte de cette prise de possession par un Notaire qui l'accompagnoit; & les Habitans & Sujets de cette Terre ont été contraints de prêter hommage & serment de fidélité au Roi de la Grande Bretagne, comme Electeur d'Hannover, qui prétend dans un Manifeste publié de sa part & affiché publiquement le 18. tant à *Steinhorst*, que dans les Villages qui en dependent " Que ce Baillage qui rapporte dix mille écus par an, & qui contient douze Villages, a de tout tems appartenu au Duché de *Lauenbourg*, qu'en 1568. & en 1573. il avoit été hypothéqué par le Duc François de Saxe-Lauenbourg aux Ducs de Holstein de la ligne de Gottorp, qui s'étoient engagés de payer ces crédateurs; que ces derniers l'avoient vendu depuis, premièrement à un Gentilhomme nommé *Ahlefeld*, & ensuite à Mr. *Magnus de Wedderkopen*; & qu'après un Procès plaidé pendant plusieurs années devant la Chambre de *Wetzlaer* concernant le droit de Superiorité sur ce Baillage, le present "

" Duc

» Duc Charles-Frédéric de Holstein, voulant finir
 » à l'amiable ce différend, qui n'avoit pû être
 » terminé par la voye de la Justice, a cédé, en
 » vertu d'un Acte passé le 15. Janvier de l'année
 » 1738., tous les Droits sur ce Baillage & les
 » Villages qui en dépendent, à la Maison Electo-
 » rale d'Hannover, & déchargé ensuite par une
 » Patente du 25. Septembre suivant, les Habitans
 » de ce Territoire de leur serment &c. »

Voilà ce qu'allègue la Cour d'Hannover pour rendre valide sa prétention sur le Baillage de *Steinhorst*; au lieu que celle de Copenhague a cru pouvoir en faire prendre possession, comme effectivement elle le fit sur la fin de Septembre dernier par le Détachement de 33. Dragons qui vient d'en être logé, fondant ses raisons sur ce que Mr. de Wedderkoppén qui a possédé cette Terre par un Contrat, dans lequel la même Terre est déclarée rachetable par le Holstein, l'avoit cédée au Danemarck au défaut d'héritiers mâles de la Famille de Wedderkoppén, dont néanmoins il y en a encore sept en vie. Elle prétend d'ailleurs que ladite Famille après une telle cession n'est pas en droit de traiter de cette Terre, ou de la céder en faveur d'un autre, ni le Duc de Holstein de céder son droit au préjudice de la Couronne de Danemarck. »

On a cru devoir éclaircir d'abord cette affaire, afin de ne plus parler que des suites qu'elle pourra avoir, & qui sont déjà telles qu'à moins d'une Médiation puissante, avant que la saison ne permette aux Troupes d'entrer en Campagne, elles éclateront en une guerre entre les deux Princes concurrents, puisque toutes leurs forces, sont, pour ainsi dire, déjà en mouvement, afin de soutenir leur prétention réciproque, les Troupes Hannoveriennes aussi bien que

que les Danoises ayant eu ordre de se tenir prêtes à marcher au premier commandement vers le Baillage contesté avec des trains d'Artillerie convenables. Les premières doivent diriger leur marche vers le Duché de Lauenbourg au nombre de neuf Régimens d'Infanterie & trois de Cavalerie, tous les Magazins qui sont sur les frontieres de ce Duché étans déjà pourvûs du nécessaire. Nous avons fait mention à l'Article précédent des ordres de la Cour de Danemarck au même sujet. Il faut y ajouter que les Troupes de cette Couronne ont commencé à se mettre en marche pour s'assembler en Corps, & qu'elles doivent consister provisionnellement en cinq Régimens d'Infanterie, & en un pareil nombre de Cavalerie.

II. *Hambourg.* C'est à quelque distance de cette Ville que les Troupes Danoises, dont on vient de parler, ont ordre de s'assembler. Il y a même déjà plusieurs Escadrons qui y sont arrivés, & qui ont pris leurs quartiers dans les Villages. Le Conseil ayant délibéré le 5. Janvier sur les mesures à prendre dans une conjoncture qui menace de troubler le voisinage, il y fut résolu de doubler la Garde des Portes & autres Postes de la Ville, & d'en confier les Remparts à la garde de la Bourgeoisie. C'en fut assez, avec la nouvelle qu'on avoit déjà, pour mettre en alarme tout le plat Pays, dont les Habitans sauvent leurs meilleurs effets. On a remarqué seulement en deux jours que plus de 600. Chariots chargés de meubles, de grains & autres denrées, étoient entrés dans la Ville. Il en est de même à *Lubeck* où tout se réfugie des Pays voisins & du *Holstein*, & dont le Magistrat a également jugé convenable de renforcer les gardes des Portes, jusqu'à ce qu'on ait vû le train que prendront les affaires par

Steidhorst, où les Troupes d'Hannover se fortifient. En attendant le Roi de Suede a envoyé deux à trois cens hommes de la Garnison de *Stralsund* à *Wismar*.

III. *Prusse*. Sa Majesté Prussienne en qualité de Directeur de la Basse-Saxe, a jugé dans l'affaire litigieuse qui trouble si étrangement les Cours de Danemarck & d'Hannover, que sa médiation seroit nécessaire : Elle vient par conséquent d'offrir à l'une & à l'autre les bons offices qu'on ne croit pas devoir être rejettés, à cause des suites fâcheuses qui pourroient en résulter.

Le Cartel entre cette Cour & celle de Saxe n'est pas encore renouvelé, quoiqu'il y eut depuis long-tems des conférences à ce sujet entre des Commissaires de part & d'autre assemblés à *Baruth*, qui doivent en même-tems regler le Commerce entre les deux Etats. On espere néanmoins que ces conférences prendront bientôt un bon tour, parce que les Commissaires du Roi qui étoient revenus à Berlin recevoir de nouvelles instructions, le font entendre depuis leur retour à *Baruth*.

IV. *Saxe*. Le Marquis de Malaspina arriva le 23. Decembre à Dresde avec caractère d'Ambassadeur du Roi des deux Siciles auprès de Sa Maj. Polonoise. Ce Ministre fait état de se rendre incessamment à Varsovie où la Cour doit rester encore quelques mois.

On a publié dans le même mois une Ordonnance de Sa Majesté qui enjoint à tous les Officiers de la frontiere de l'Electorat vers la *Silesie* & la *Boheme*, de ne laisser passer aucun Juif, soit qu'il ait un rémoignage de santé ou non, & de ne permettre non plus l'entrée de cet Etat aux autres Voyageurs qu'à ceux qui seront munis de bons Certificats. Cette ordonnance tire son sujet des maladies contagieuses qui regnent en Hongrie, & en quelques endroits

endroits de la Pologne, & porte un Reglement de ce qu'il faudra observer par raport à l'entrée des personnes & marchandises.

V. Une affaire qui fait quelque bruit à la Diette générale de l'Empire qui ne nous presente d'ailleurs rien d'intéressant, c'est la succession du Comté de *Hanan*, touchant les parties de cette succession dont la Maison de Hesse-Cassel a pris possession, & sur lesquelles l'Electeur de Mayence & la Maison de Hesse-Darmstatt forment des prétentions.

VI. *Cologne & autres Endroits.* Le Régiment que l'Electeur de Cologne comme Grand Maître de l'Ordre Teutonique, donne à l'Empereur, sera formé & entretenu sur le pied des autres Régimens de Sa Maj. Imp. & restera au service de ce Monarque ; il sera envoyé en Hongrie où il aura toujours ses quartiers, afin d'être à portée de servir contre les Infidèles, conformément à l'institution de l'Ordre Teutonique. Outre ce Régiment, S. A. S. E. fournira encore à l'Empereur un Corps de quatre mille cinq cens hommes, à raison de 42. florins d'Allemagne pour chaque homme ; le Baron Bibra, Commandeur de l'Ordre Teutonique, en a négocié le Traité à Vienne. On leve depuis le mois de Decembre dans tout l'Electorat les Recrues nécessaires pour completer ce Corps. La Cour de *Wirtemberg* donnera de son côté au même Monarque un Régiment d'Infanterie, sous les conditions ordinaires. L'Evêque de Bamberg & *Wurtzbourg* ajoutera au sien qui est réglé, comme on l'a avancé il y a deux mois, à 2300. hommes, un Régiment de Dragons de 1096. hommes ; & l'on se flate que d'autres Princes suivront l'exemple de ceux-ci. L'Electeur de Baviere ne s'en tiendra pas non plus au nombre de Troupes qu'il a déjà en Hongrie, mais il l'augmentera par un nouveau Corps considérable, s'il est certain que

le Comte de Colloredo va de Vienne à Munnich afin d'entamer une négociation à ce sujet.

Quant aux Recrues qu'on fait à Francfort & en d'autres Villes Impériales, pour rendre complets les Régimens de l'Empereur, on en continuë la levée avec tout le succès possible, & on les fait partir successivement pour la Hongrie, de même que celles qui se font dans les Pays Héritaires de la Maison d'Autriche.

VII. Vienne. La Cour en négociant les divers Corps de Troupes qui entrent à son service contre l'ennemi commun, a jugé ces mesures d'autant plus nécessaires, qu'elle regarde comme bien éloignée la Paix dont on pourroit concevoir quelque espérance de quelques dépêches arrivées de Constantinople au Marquis de Mirepoix, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, & de celles dont on a fait mention à l'Article de France. Les Troupes auxiliaires de Russie dont le nombre passera vingt-cinq mille hommes, fait voir d'ailleurs que l'on agira d'une manière bien vigoureuse vers le Danube, & qu'on y fera les plus grands efforts, parce qu'on a vû la Campagne dernière que les grands coups qu'on avoit concerté avec la Cour de Petersbourg de frapper vers le Dniester, n'ont pas eu le succès qu'on en pouvoit attendre. On fait état que si ce grand secours de la part de la Czarine, arrive heureusement en Hongrie, & que si les Traités avec les divers Princes de l'Empire concernant les Troupes négociées, ne souffrent rien dans leur exécution, l'Empereur aura cette année plus de 50. mille hommes de Troupes auxiliaires en Hongrie. Le Général Botta que l'on croit actuellement arrivé à Petersbourg, étant parti de Vienne le 25. de Decembre, a ordre sur-tout d'insister sur la prompte marche du secours de Sa Maj. Czarienne; mais on croit que

que cette Souveraine n'aura pas attendu son arrivée à cet effet , & que ces Troupes auront déjà prêté serment de fidélité entre les mains du Colonel Reitzki, qui doit les recevoir au service de l'Empereur, & avoir soin de leur marche par le territoire de la République de Pologne. On attend d'ailleurs avec impatience à la Cour des nouvelles du Général Botta sur la situation & les dispositions où il aura trouvé la Cour Russe concernant les opérations de la Campagne prochaine, parce que de là dépendront les résolutions finales qu'on doit prendre dans les Conseils de guerre qui se tiennent actuellement & qui se tiendront encore: Les principaux Généraux revenus de l'Armée assistent à ces Conseils; & l'on debite que dans peu on y agitera aussi l'affaire du Comte de Seckendorff qui est toujours à Gratz, & continué d'y donner de fréquens repas.

Du nombre des Généraux qui sont de retour à Vienne après avoir subi toutes les quarantaines prescrites, il y a le Comte de Kevenhuller, le Prince de Wolffenbuttel, le Prince de Saxe-Hildburghausen, le Prince de Waldeck, les Généraux Palavicini, Pertusati & Preising. Le Général Wallis y étoit aussi attendu dans le courant de Fevrier. L'opinion commune est que ce dernier aura pendant la Campagne le Commandement en Chef de l'Armée de S. M. Imp. en Hongrie, parce qu'il connoit parfaitement ce Pays, & qu'il n'y a pas d'apparence que le Grand Duc de Toscane qui doit être présentement dans ses Etats, reviendra à cet effet. Il est certain d'ailleurs que le Comte de Königlegg ne retournera pas en Hongrie.

Ce Général qui avoit précédé dans son retour les Généraux qu'on vient de nommer, s'est rendu le lendemain de son arrivée à l'Audience de L. M. Imp., des Sérénissimes Archiduchesses & du

Grand Duc; à l'issuë de ces Audiences il fut déclaré Grand Maître de la Cour de l'Impératrice Regnante, Emploi dont il avoit déjà été revêtu avant que le Comte Don Julio Visconti qui s'est retiré à Milan, ne l'eut exercé. Comme cette Charge est incompatible avec celle de Président du Conseil de guerre, Mr. le Comte de Königleggen a donné sa démission, & elle fut conférée le 22. Decembre au Comte Joseph de Harrach, Commandeur de l'Ordre Teutonique, & Doyen des Felt - Maréchaux des Armées de l'Empereur, qui en faisoit les fonctions par *interim*. L'un & l'autre ont depuis été installés dans leurs nouveaux Emplois avec les formalités accoutumées.

IX. Outre l'éminent poste de Président du Conseil de guerre, & celui de Grand Maître de la Cour de l'Impératrice que l'Empereur a conférés, ce Monarque a élevé encore les Comte de Schlick à la dignité de Chancelier du Royaume de Bohême, en considération d'une vraie capacité reconnue dans ce Seigneur. Sa Majesté a disposé aussi de trois Régimens vacans, celui du feu Prince Ferdinand de Baviere ayant été donné au Général de Preysing; & ceux de Jôiger & de Fustenbusch qui vaquoient par la mort recente de ces deux Généraux, ont été conférés le premier au Général Rômer, & l'autre au Prince de Waldeck. Il vient de vaquer encore un Régiment de Cuirassiers par la mort du Général Lanthieri, & il en vaquera un second, si la démission qu'on vient d'apprendre que le Général Diemar offre de ses Emplois, pour entrer au service de la Maison de Hesse-Cassel, est acceptée par Sa Maj. Imp. En ce cas-là le Général Caraffa pourroit bien l'obtenir, étant l'un des principaux prétendans; mais à ce défaut, on croit que celui du feu Général Lanthieri ne lui manquera

des Princes, &c. Fevrier 1739. 149
pas. Le Gouvernement de *Bude* vaque aussi par la
mort du Comte de *Jörger* ; on débite qu'il sera
rempli par le Général *Stirum*.

X. Le Baron de *Roth*, Commandant de *Ratschka*, a été fait Colonel, pour lui tenir lieu de récompense de la bravoure avec laquelle il a défendu cette Place. On compte sur une promotion de quelques nouveaux Felt-Maréchaux avant l'ouverture de la Campagne, dans laquelle, si l'on pense juste, seront compris le Prince de *Lobkowitz*, commandant le Corps de Troupes qui est en *Transilvanie* ; le Comte de *Neipperg*, qui commande dans le *Bannat de Temeswar* ; le Comte de *Schr* ; le Comte de *Traun*, Gouverneur du *Milanez*, qui a donné des marques de sa capacité à la défense de *Capois*, & qui sera employé cette année contre les Turcs ; & peut être aussi le Prince de *Saxe-Hildbourghausen*.

XI. Après toutes les réponses qu'on pouvoit attendre du Sénat de Venise au sujet de la quarantaine du Grand Duc de *Toscane* & de sa suite, & qu'on eut tout ordonné pour son voyage, le départ de *S. A. R.* pour ses Etats fut fixé au 17. Decembre, & réglé qu'Elle passeroit par le Territoire de cette République, quoiqu'on ne lui eut rien rabattu de 21. jours prescrits pour cette quarantaine. La Sérénissime Archiduchesse son Epouse, & le Sérénissime Prince *Charles* sont du voyage. A leur départ on fit une triple salve de 30. pieces de Canon, & le même honneur doit leur avoir été rendu partout, à cause que la Grande Duchesse voyage comme héritière présomptive de l'Empereur. On voit la suite & l'ordre de la suite de *L. A. R.* qui consiste en 248. tant Seigneurs & Dames que Domestiques, 62. Chaises, Carrosses ou Chariots, 110. tant Cochers que Postillons, & 39. Chevaux de

de Selle : La route que L. A. R. & S. ont tenuë, a été de coucher la premiere nuit à *Schottwienn*, distant de Vienne de 5. postes : Le 18. à *Brugg* sur la *Mubr*, 4. postes : Le 19. à *Fudenbourg*, 4. postes : Le 20. à *Saint Wih*, 5. postes & demi : Le 21. à *Spithal*, une poste & demi : Le 22. à *Lientz*, 4. postes : Le 23. à *Braunfelten*, 4. postes : Le 24. & le 25. à *Botzen*, 5. postes : Le 26. à *Trente*, 4. postes : Le 27. à *Alla*, 3. postes ; & le 28. au Palais de *Buti* aux environs de *Verone*, où elles sont heureusement arrivées pour y faire leur quarantaine. On apprend que le Magistrat de la santé de Venise a eu la précaution d'environner ce Palais d'une haye de Chevaux de frise ; que cent Grenadiers font la garde jour & nuit aux avenues qui y conduisent, & que la suite de Leurs Alteſſes a été enfermée dans un Lazaret construit près de ce Palais. Voilà les mesures scrupuleuses que l'État de Venise a jugé à propos de prendre au sujet de la quarantaine assez ennuyeuse, comme on l'apprend, pour L. A. R. à qui d'ailleurs on a tâché de rendre ce séjour autant suportable qu'il a été possible. On a placé entr'autres choses dans leurs appartemens quatre grands Fourneaux, & on leur envoie chaque semaine de *Verone* un régal en maigre & en gras de mille ducats. Les Habitans du *Tyrol* ont envoyé une Députation à la grande Duchesse, lorsqu'elle passa par la frontiere, qui l'a haranguée en lui presentant une bourse de 2000. ducats frappés à cette occasion.

Le Grand Duc avant son départ de Vienne & après ses adieux & ceux de la Sérénissime Archiduchesse son Epouse à l'Auguste Famille, a fait distribuer de riches presens aux Officiers & Dames de la Maison Impériale ; le Grand Maître, le Grand Ecuier, le Grand Chambellan, le Grand Maître de la Cuisine, le Chambellan de la Vaisselle, & les autres Seigneurs de cette classe, ont eu cha-

une bague de prix. Les Dames ont eu les unes des tabatières, les autres des montres d'or & semblables bijoux. Personne au reste n'a été oublié, ni les Officiers de la Cuisine, de la Cave, de l'Ecurie & les Subalternes qui se sont tous ressentis de cette générosité de S. A. R. que toutes les nations chez lesquelles elle a voyagé, ont plus d'une fois admirée.

XII. La piété héréditaire dans l'auguste Maison d'Autriche a porté Sa Maj. Imp. à faire publier le 9. Janvier une Ordonnance, par laquelle, eu égard aux circonstances présentes, Elle défend les Bals, la Musique, les Mascarades, & les promenades en traîneaux pendant tout ce Carnaval.

XIII. L'accession du Roi de Sardaigne au Traité de la Paix générale conclu à Vienne, n'est pas telle que le public pourroit l'avoir eû. Ce Prince ne s'est pas rendu aux instances qu'on lui a faites de se charger de la garantie de la Pragmatique Sanction; & l'on n'a pû le dépouiller non plus du Château & District de *Saraval*, dont la possession lui restera jusqu'à ce qu'il eut été décidé, si cette importante Terre est du *Tortonois* ou du *Milanez*. Il y a apparence de plus en plus que l'Espagne ne différera gueres son accession au même Traité, les dépêches qu'on reçoit, sur tout de la Cour de Versailles à ce sujet, étans fort favorables. On veut avancer que, suivant la teneur des mêmes dépêches, l'on concerte une nouvelle Alliance capable d'assurer efficacement l'exécution de tous les projets dont on est convenu avec la France, pour la tranquillité de l'Europe. Le Marquis de Mirepoix, Ambassadeur de cette Couronne, qui a reçu les Express chargés de ces dépêches, est parti le 18. Decembre pour la Lorraine, d'où l'on apprend qu'il a épousé la Princesse de Lixin, veuve du feu Prince de

de ce nom ; & qu'il a delà continué sa route vers Paris, où il arriva le 8. Janvier. Ce Seigneur qui ne doit pas être long-tems absent, a laissé à Vienne un Secrétaire d'Ambassade pour menager les intérêts de sa Cour.

XIV. Toutes les nouvelles qu'on reçoit de *Belgrade*, du Bannat de *Temeswar* & de la *Transilvanie* au sujet des maladies contagieuses, sont toutes très-favorables, & annoncent heureusement que ce mal expire par-tout. C'est aussi le rapport fait à la Cour par Mr. Prentzque, Medecin célèbre, qui a été envoyé avec un Chirurgien, dans les quartiers ci-devant infectés & en d'autres soupçonnés de l'être. Son rapport va même jusqu'à porter qu'il n'a trouvé nulle part aucun indice de contagion, d'où l'on a suspendu une résolution qui paroïssoit prise de rompre tout commerce avec le Royaume de Hongrie ; cependant pour empêcher les Provinces voisines des Etats de l'Empereur de former aucunes plaintes, on a fixé la quarantaine à six semaines pour tous ceux qui viennent de *Buda* ou qui y ont passé.

H O N G R I E.

I. I L est certain qu'on jouit à présent d'un air aussi pur dans la plupart des endroits où les maladies épidémiques s'étoient manifestées, que si jamais elles n'y avoient été. A *Belgrade* les Peres de la Compagnie de Jesus qui ont prêté leurs soins charitables dans les Hôpitaux, & qui ont été sequestrés, ont recommencé sur la fin de Decembre à frequenter les autres Peres & le Refectoire. Il n'y a plus dans cette Ville non plus qu'à *Peterwaradin*, à *Buda* & à *Temeswar*, aucun vestige du fleau qui a frappé les Habitans de ces Places ; & à l'Hôpital

pital général de l'Armée, qui est à *Palancka*, pour y rester pendant tout l'hiver, il n'y avoit plus au même-tems qu'une quarantaine de Soldats atteints de la peste, & cependant en train de convalescence. Ils étoient & ont toujours été séparés de ceux qui ont des maladies ordinaires, & ils sont traités par des Medecins & Chirugiens qui ne voyent qu'eux seuls.

II. Non-obstant l'âpre saison de l'hiver on continue à travailler aux fortifications de *Belgrade*, qui sera dans un état parfait au Printems prochain, le Comte Olivier de Wallis donnant tous ses soins à cet effet. On croit à présent que ce Général qui n'étoit pas encore parti au commencement de Janvier pour Vienne, ne s'y rendra pas, à cause que sa présence paroît trop nécessaire à son poste, tant pour achever les fortifications qui se font sous ses yeux, que pour faire les arrangemens de la Campagne prochain. On étoit vers le même-tems à attendre de retour à *Belgrade* le Courier Pepperman qu'on sçait être arrivé à Constantinople avec des dépêches de la Cour de Vienne qui regardent encore l'ouvrage d'une paix; mais on ne veut pas se flater à *Belgrade* non plus qu'à Vienne que ce qu'il apportera sera fort favorable.

III. Les Mécontens, dont il y a nombre dans le Bannat de Temeswar & sur-tout dans les Bois, ne se rangent pas à leur devoir, quoiqu'on eut pris des mesures à ce sujet. Ils font de tems en tems des courses sur le Plat-Pays enlevans ou saccageans tout ce qu'ils rencontrent; ce qui favorise les Infidèles, dans les leurs. Ceux-ci en firent une sur la fin de Decembre par la voye de *Lugos*. Ils étoient au nombre de six mille hommes, dont quatre mille Valaques & deux mille Turcs. Les premiers devans entrer dans le Bannat par un endroit, & les seconds

par une autre voye, afin de se joindre ensuite & venir attaquer conjointement les premiers postes du cantonnement des Imperiaux. Leur dessein étoit après cette attaque de se répandre dans le Bannat pour y mettre tout à feu & à sang. Mais le Comte de Neipperg, General d'Artillerie, & Commandant dans le Bannat, informé de leur marche, rassembla toutes les Troupes qui étoient dans le voisinage, & les fit marcher à la rencontre des Valaques, qui furent renversés au premier feu en prenant la fuite avec tant de précipitation que le Corps de deux mille Turcs, qui devoit les joindre, suivit leur exemple en retournant en arriere. Cette course, quoique sans le moindre effet de la part des Infidèles dont il ne s'en est plus montré depuis, a fait redoubler les mesures pour prévenir toute surprise; les Régimens qui sont en quartiers sur les confins du Bannat doivent, entr'autres, se tenir prêts à marcher au premier commandement. Le reste des Troupes est d'ailleurs fort tranquille dans ses quartiers d'hiver. Les Turcs qui ne le sont pas moins dans les leurs, font de grands magazins à Orsowa, & relevent à force les Fortifications de cette Place.

ARTICLE VII.

Contenant les Morts des Princes & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **O**N n'a ce mois-ci aucune naissance distinguée à annoncer; mais on a à ajouter & à corriger à l'article du mois passé où il est fait mention de celle du Prince dont la Reine de Sardaigne accoucha le premier Decembre; parce que cette
naïf.

des Princes, &c. Fevrier 1739. 155

naissance a été notifiée au Pape, & à tous les Monarques & Princes chez lesquels S. M. Sardaignoise a des Ministres; que le Prince nouvellement né a été nommé *Duc d'Aoste*; & que c'est une faute d'impression d'avoir dit qu'il a été tenu sur les Fonts de Baptême d'une part par la *Duchesse Douïairiere de Savoye*, puis que c'est au nom de S. A. R. *Madame la Duchesse Douïairiere de Lorraine*.

Il n'y a non plus de mariages distingués à rapporter, que la consommation de celui du Marquis de Mirepoix, Ambassadeur de France à la Cour de Vienne, qui, comme on l'a déjà dit, s'est rendu en Lorraine, où il a épousé la Princesse Douïairiere de Lixin. Le Roi Stanislas de Pologne & Madame la Duchesse Douïairiere de Lorraine, ont fait l'honneur aux nouveaux mariés de leur donner de magnifiques fêtes pendant le séjour qu'ils ont fait à *Luneville* & à *Commerci*.

II. *Morts*. Mr. Gambaruzzi, premier Maître des Cérémonies du Pape, mourut subitement à Rome le 28. Novembre. Sa Sainteté a nommé Mr. Reali pour succéder au défunt.

Le Prince Zacanelli, de l'Ordre de Saint Dominique, Maître du Sacré Palais Apostolique, est mort au commencement de Decembre dans la même Ville. Il a d'abord été succédé dans cette importante Charge par le Pere Ludolfi aussi Dominicain, & Secrétaire de l'Indice. L'Emploi de Maître du Sacré Palais est affecté pour jamais à l'Ordre de Saint Dominique.

Le 9. mourut à Madrid Don François de Balanza, Grand Commandeur en Castille de l'Ordre de St. Jacques, Lieutenant Général des Armées du Roi d'Espagne, & Ajudant Général des Gardes du Corps de ce Monarque.

Les Généraux de Jörger, de Furstenbusch & de Lanthier

Lanthieri, au service de l'Empereur, ont payé le même tribut à la nature.

La mort enleva le 14. à *Utrecht* Mr. Frederic-Adrien, Baron de Rheede, Seigneur de Renswoude, Président de l'Ordre de la Noblesse dans l'Assemblée des Etats de cette Province.

Le 17. mourut à Naples le Prince S. Angelo Imperiali.

Mr. de l'Aubrieres, Evêque de Soissons, est mort le 26. en son Diocèse de la petite verole.

La Princesse d'Auvergne décéda le même jour âgée de 44. ans à Paris.

Mr. Cochet de Saint Vallier, Président Honoraire du Parlement de Paris, est aussi mort dans la même Ville : Il a fait pour dix-huit cens mille livres de legs tant à sa famille qu'aux Hôpitaux.

La mort enleva dans le même mois Messire Jean de Montgon, Chevalier de l'Ordre de Malthe, & Commandeur du Temple de Dole *Évêque de la Rocherie*, & ci-devant Capitaine des Vaisseaux du Roi Très-Chrétien, dans la 82. année de son âge.

Le Baron George Wolfgang de Schwartzenberg & du Hohenlandsberg, Députés aux Etats Généraux de la Province de Frise, est mort à Leuwarden.

Divers avis qu'on reçoit de la frontiere de Turquie veulent affirmer que le Prince Joseph Ragotzi a aussi terminé sa carrière, & que son corps a été transporté à *Perom Amenia* pour y être enterré auprès du feu Prince son pere.

NB. Il y a encore une faute qui s'est glissée dans notre dernier Journal, à la dernière de toutes les morts qu'on y a annoncé. On y a mis que les Biens du Prince de Salm passent à la Maison de *Neuwied*. Mais c'est de celle de *Neuville* qu'on a prétendu parler, Maisons tout-à-fait différentes. Puisqu'on a occasion de parler encore du décès du Prince de

des Princes, &c. Fevrier 1739. 157

Salm, nous ajouterons ici à ce que nous en avons dit, que le feu Prince Louis Othon de Salm, mort dans la résidence d'*Anhold* au Pays de Cleves, y fut inhumé le 9. Decembre avec beaucoup de pompe. Il étoit né le 24. Octobre 1674., & avoit épousé le 20. Juillet 1700. Albertine - Jeanette, fille du Prince Maurice - Henri de Hademar, dont il n'a eu que trois Princesses. L'aînée épousa en 1719. le Rhein & Wild - Graff Nicolas - Leopold, son plus proche parent, comme de la branche établie dans les Pays - Bas, & qui s'est déjà mis en possession de toutes les Terres qui appartenoient au défunt, situées dans les Pays - Bas, en Lorraine & ailleurs.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Fevrier 1739.

ARTICLE I. <i>Contenant la Litterature.</i>	81
ARTICLE II. <i>Angleterre, Hollande, Pays-Bas & Espagne.</i>	97
ARTICLE III. <i>France.</i>	114
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	125
ARTICLE V. <i>Nord.</i>	134
ARTICLE VI. <i>Allemagne & Hongrie.</i>	140
ARTICLE VII. <i>Contenant les Morts des Princes & autres Personnes Illustres.</i>	154

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, serio firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hereditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.